

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Lutte
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1968 - 21 avril 2006 - prix : 1 €

Hausse des carburants

**Pour le
profit
des trusts
pétroliers**

**Les
méfaits
du CNE**
p.7

**Le logement
malade du
capitalisme**
p.11

**Tchad
La France
soutient un
dictateur**
p.8

**Non à la nouvelle loi
contre les immigrés !**
p.4



M 06189 - 1968 - F. 1,00 €

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Non à la nouvelle loi contre les immigrés
 ■ Des sans-papiers inaugurent le Musée de l'Immigration
 ■ Fonctionnaires de police et trafiquants détroissent les immigrés
- p. 5 ■ Après la grève de la faim d'un député
 ■ Electoralisme et loi sur le tabagisme
 ■ Sécurité sociale : l'hypocrisie du ministre
- p. 6 ■ L'apprentissage junior, déjà sous Vichy...
 ■ CPE : déception des patrons de PME
- p. 7 ■ CNE : accélération des licenciements
 ■ Chiffres : écran de fumée
 ■ Dugny : employés mis à la porte
 ■ Lunéville : cinq licenciés attaquent aux Prud'hommes
 ■ Écoles : des emplois au rabais
- p. 10 ■ Entreprises du CAC 40 : bénéfices en augmentation
 ■ Restauration et hôtellerie : gros pourboires aux patrons
 ■ Vingt ans après Tchernobyl

Logement

- p. 11 ■ Un an après l'incendie de l'hôtel Paris Opéra
 ■ Villepin et ses promesses : du vent
 ■ Loyers trop chers : salaires trop bas
 ■ Caisse des Dépôts : pour se loger ou spéculer

Tribune

- p. 6 ■ Premier recul du gouvernement devant la jeunesse : la brèche est ouverte

Dans le monde

- p. 8 ■ Tchad : l'armée française soutient un dictateur
 ■ Autriche : lorsque les syndicats font des « affaires »...
 ■ L'Iran et la bombe
 ■ Grèce : un accord de « paix sociale »

Dans les entreprises

- p. 12 ■ Restructuration chez Delphi à Tremblay-en-France
 ■ Saint-Gobain-Desjonquères : la colère monte
 ■ Centre Hospitalier Lyon-Sud. Gérontologie
 ■ France Soir : grève contre les licenciements
 ■ Arte et la sidérurgie lorraine
- p. 13 ■ Sanctions prolongées à La Poste de Bègles
- p. 14 ■ Onet-Grenoble : recul du patron
 ■ Marionnaud : licenciements et odeur de profits

Il y a cinquante ans

- p. 15 ■ Guerre d'Algérie, 1956 : les rappelés manifestaient

Fête

- p. 16 ■ Les 3, 4 et 5 juin : la Fête de Lutte Ouvrière

• Cartes bancaires

Notre argent les intéresse

« Les profits du secteur des cartes bancaires sont astronomiques et scandaleux. » Ce n'est pas à la tribune d'un meeting d'extrême gauche que l'on peut entendre de tels propos. Ils ont été tenus par Nelly Kroes, commissaire européenne à la Concurrence, pour qui « certaines grandes banques font 25 % de leurs bénéfices grâce aux cartes, et ce sont les consommateurs et les PME qui règlent la facture », précisant même : « C'est vous, c'est moi ».

On n'avait pas besoin de l'enquête de Bruxelles pour savoir que les banques nous font payer, et cher, toutes sortes de frais bancaires. Une récente enquête d'UFC-Que Choisir a montré que ces frais ont rapporté en 2004 des milliards d'euros aux grandes banques françaises, 5,7 milliards au Crédit Agricole ou encore 5 milliards à la Société Générale, pour ne prendre que l'exemple de ces deux banques. Dans le domaine des cartes bancaires, c'est bien sûr la même chose, et les banquiers font tout pour que ce marché annuel de 1 350 milliards d'euros, correspondant à 23 milliards de paiements par carte, leur rapporte le maximum.

Et ce sont évidemment les consommateurs qui paient. D'abord quand ils prennent une carte bancaire, dont le prix peut varier du simple au double d'un

pays à l'autre. Ensuite quand ils payent avec leur carte, puisqu'à chaque opération, les banques facturent aux commerçants des commissions que ceux-ci répercutent sur les prix. La commission parle avec euphémisme de « gonflement des prix de détail » ; un gonflement d'autant plus important que les petites et moyennes entreprises payent des commissions plus élevées, jusqu'à 70 % plus importantes que celles payées par les grandes... Et pour pouvoir imposer leurs conditions le plus longtemps possible, les banques se sont même associées dans certains pays de l'Union européenne pour proposer une offre unique aux commerçants.

C'est l'utilisateur qui banque

Les profits annoncés par les banques françaises battent tous les records. Ces bénéfices proviennent pour une part de leurs activités financières. Mais une bonne part vient aussi de la gestion des comptes de leurs clients et des tarifs extrêmement coûteux qu'elles leur imposent.

Une enquête de l'association CLCV, Consommation, logement et cadre de vie, dénonce le manque de clarté et de publicité de ces tarifs, ainsi que les augmentations de 3, 4 et jusqu'à 8 % qui frappent certains produits bancaires,

sur un marché aussi juteux, les banques ne se contentent pas de nous faire les poches, elles veulent aussi être les seules à le faire. Ainsi, elles n'hésitent pas à se mettre d'accord pour gêner, voire empêcher, l'arrivée de nouveaux concurrents, comme par exemple en France la carte Egg d'une banque étrangère, proposée à des tarifs plus bas. L'enquête de Bruxelles a ainsi « épinglé » neuf banques françaises dont les plus grandes, la BNP, le Crédit Agricole, La Poste ou la Société Générale, ainsi que le Groupement des cartes bancaires et leur reproche d'avoir passé un « accord secret » pour garder leur monopole.

La commission de Bruxelles a donné trois mois aux banques incriminées pour répondre à ses demandes d'explication, faute de quoi elles pourraient être menacées d'amendes pouvant aller jusqu'à plusieurs millions d'euros. Nelly Kroes, toujours aussi en verve, a déclaré : « Pour ce secteur c'est la fin du paradis ». Rien n'est moins sûr car, dans bien des domaines, on a vu l'ouverture à la concurrence se traduire par des hausses de prix et non l'inverse.

Une chose est sûre : pour les banquiers, le profit maximal sur le dos des consommateurs, c'est comme cela qu'ils conçoivent le paradis !

Cédric DUVAL

et s'ajoutant aux augmentations des années précédentes.

Les facturations pour retrait d'espèces aux distributeurs hors du réseau de la banque se sont largement répandues, les prélèvements automatiques sont de moins en moins gratuits, les chèques de banque (dont le paiement est garanti par la banque) sont toujours aussi chers. Quant aux frais pour rejet d'un prélèvement sans provision, ils augmentent jusqu'à 8 % dans certaines banques mutualistes.

Ces tarifs élevés sont comparables dans toutes les banques. Mais avec parfois des évolutions curieuses. Au Crédit Agricole Lorraine, par exemple, le coût d'une opposition sur une carte bancaire pour perte ou vol est passé de 29,60 à 13 euros. Bonne nouvelle pour les clients lorrains du Crédit Agricole. Mais pourquoi a-t-il fait payer aussi cher jusqu'ici ? Et pourquoi les autres banques maintiennent-elles imperturbablement des tarifs élevés ?

Vincent GELAS

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Bourges

Samedi 6 mai à partir de 15 heures

Salle Le Hublot (La Chancellerie, 64, avenue de la Libération)

Marseille

Dimanche 7 mai à partir de 11 h 30

Parc de Valabre à Gardanne navette gratuite à partir de Marseille (gare routière)

La prochaine réunion du Cercle Léon Trotsky portera sur :

LES ANCIENNES « DÉMOCRATIES POPULAIRES » AUJOURD'HUI

Vendredi 28 avril à 20 h 30
Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - Paris 5^e - (Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :
par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 18 avril



Très cher pétrole, dictature des trusts et spéculation

Les prix à la pompe de l'essence et du gazole s'envolent. Pour ceux dont le salaire est bas, la majorité des travailleurs donc, se déplacer en voiture devient une charge difficile à supporter. Ceux qui n'ont d'autre choix que la voiture pour aller au travail doivent se restreindre sur autre chose.

Et, avec le prix du gazole s'envole celui du fioul. Le chauffage pèse de plus en plus dans le budget d'une famille ouvrière.

Derrière les prix à la pompe, il y a ceux du pétrole brut sur le marché mondial. Ils battent des records. Et ce n'est pas fini. Depuis plus d'un an que, par secousses successives, le prix des produits pétroliers augmente, les commentateurs ont donné une foule d'explications. Hier, c'était le cyclone Katrina, l'instabilité de la situation politique au Nigeria ou au Venezuela. Aujourd'hui, ce serait la menace de guerre qui plane sur l'Iran, avec le risque que ce pays, quatrième producteur mondial, ferme ses puits. Et on parle de la Chine ou de l'Inde dont les demandes en croissance feraient monter les prix sur le marché mondial.

Et, au-delà des événements conjoncturels, il y a l'idée que, les ressources pétrolières étant limitées, ces mouvements de prix sont naturels. Mais c'est un mensonge.

L'exploitation et la commercialisation de produits pétroliers sont dominées par une dizaine de trusts, les plus riches et les plus puissants du monde. Exxon, Shell, BP ou Total ne sont pas seulement des enseignes qu'on rencontre le long des routes aux quatre coins du monde. Ils exercent une véritable dictature sur l'économie mondiale. Et pas seulement sur l'économie. Ils font et défont rois, émirs et dictateurs dans les pays producteurs. Ils achètent, corrompent ministres et hommes politiques. Dans combien de guerres, au Moyen-Orient, en Amérique latine ou en Afrique, où – pour paraphraser Anatole France – on croit mourir pour la patrie et on meurt pour les trusts pétroliers ?

Depuis des années, les trusts pétroliers n'investissent pas ou peu dans la prospection et l'exploitation de nouveaux gisements, ne construisent pas de nouvelles raffi-

neries et cherchent encore moins à découvrir des produits de substitution. Ils préfèrent augmenter leurs profits sans augmenter la production. Ils sont comme tous les capitalistes par ces temps de stagnation économique. Mais ils ont plus de moyens pour imposer leur loi.

La hausse du prix des produits pétroliers, qui se traduit par un affaiblissement de son pouvoir d'achat pour la population, se transforme en profits pour les trusts du pétrole et en dividendes pour les actionnaires. Ils sont plus élevés que jamais. Total est non seulement le trust le plus riche de France, mais il est de ceux qui ont le plus augmenté leurs profits.

Cette hausse, décidée par les trusts pétroliers eux-mêmes, est amplifiée par des opérations spéculatives. Les groupes capitalistes regorgent d'argent. À la recherche de placements financiers qui rapportent, ils misent sur les matières premières. Le pétrole autant et plus que d'autres. On achète du pétrole dans le but, la hausse aidant, de le revendre plus cher. Même pas besoin que le produit se déplace, il suffit que l'argent circule. Mais cette demande spéculative contribue de son côté à pousser les prix vers le haut.

Tout cela enrichit les trusts du pétrole, leurs actionnaires, les spéculateurs. L'État prélève sa propre part de la façon la plus injuste qui soit, par les impôts indirects qui frappent le propriétaire d'une Clio au même tarif que celui d'une Rolls Royce.

Tous ceux qui profitent de la hausse du pétrole savent que cela appauvrit un peu plus les classes populaires. Ils savent tous que les conséquences en seront catastrophiques pour les pays pauvres. Ils savent tous que la hausse du prix du pétrole est néfaste pour l'économie dans son ensemble.

Ils le savent tous, mais qu'importe que la société en crève puisque cela leur rapporte du profit ! Cette dictature des groupes capitalistes, assise sur une économie de marché stupide, ne peut décidément pas représenter l'avenir pour l'humanité !

Arlette LAGUILLER

• Dette publique

La corne d'abondance de la bourgeoisie

Approche de la campagne électorale oblige, le gouvernement distribue de nouvelles aides au patronat sous tous les prétextes : augmentation de 50 % des aides aux restaurateurs, extension des aides fiscales dans les zones franches, crédit d'impôts en faveur de l'apprentissage dès 14 ans, etc. Et l'année n'est pas terminée. Du coup, certains font mine de s'inquiéter de l'augmentation de la dette publique qui, cumulée au fil des années, atteint 1 138 milliards d'euros, soit 66,8 % du PIB ou 17 000 euros par habitant !

C'est que, depuis vingt-cinq

ans, tous les gouvernements ont dépensé plus chaque année que ce qu'ils encaissent en recettes, et pas pour améliorer le sort de la majorité de la population ! Et malgré les promesses répétées de la réduire, la dette s'accroît. Thierry Breton se vante d'avoir ramené le déficit budgétaire en 2005 en dessous des 3 % du PIB. Mais ce déficit, qui dépasse tout de même les 45 milliards d'euros, a augmenté d'autant la dette globale. Et cela continuera tant que l'État dépensera plus qu'il ne gagne.

La remontée des taux d'inté-

rêts gonfle encore les montants versés chaque année, ne serait-ce que pour payer les intérêts de cette dette. Ils frôlent maintenant les 40 milliards d'euros et constituent officiellement le deuxième poste budgétaire de l'État après celui de l'éducation. C'est là une véritable manne pour les banques et les organismes financiers prêteurs.

Évidemment, les énormes dépenses de l'État en faveur des entreprises ne sont pas comptabilisées dans un même poste budgétaire, car on verrait alors qu'il dépasse tous les autres puisque la totalité des aides aux

entreprises est supérieure à 60 milliards d'euros par an. Car ce sont bien les cadeaux des gouvernements et des collectivités locales aux entreprises depuis les débuts de la crise qui ont creusé un tel trou dans les finances publiques, et c'est ce trou qui profite à son tour aux capitalistes de la finance. Pour supprimer les déficits et réduire la dette, il faudrait cesser ces subventions à fonds perdus au patronat, qui ne servent ni à développer la production ni à créer des emplois mais simplement à maintenir et augmenter les profits patronaux malgré la stagnation de l'éco-

nomie. Aucun gouvernement au service de la bourgeoisie ne le fera car la dette publique est une trop bonne aubaine pour celle-ci.

Villepin et Breton ont parait-il mis au point dès janvier dernier un plan de désendettement. Il devra être soumis au Parlement en juin prochain. Oh, rien ne presse, car il s'agit d'un plan à long terme, sur cinq ans... à appliquer donc par les successeurs de ces messieurs ! En attendant, la devise du gouvernement est : « Après nous le déluge ».

Dominique CHABLIS

Non à la nouvelle loi contre les immigrés

Nicolas Sarkozy veut faire voter début mai sa nouvelle loi sur l'immigration qui, dit-il, proposerait une immigration « choisie », plutôt qu'une immigration « subie ». Ces termes, bien choisis, visent à séduire des électeurs réactionnaires qui trouvent qu'il y aurait trop d'immigrés en France. Mais la réalité, c'est que ce texte aboutira à enlever tout espoir de régularisation aux centaines de milliers de sans-papiers qui vivent actuellement dans le pays. Quant aux immigrés actuellement en situation régulière, ils devront affronter de nouveaux obstacles réglementaires.

Ainsi, le projet de loi de Sarkozy propose de supprimer la possibilité qu'ont aujourd'hui les étrangers résidant en France depuis dix ans d'obtenir une carte de séjour temporaire d'un an, et d'échapper ainsi à leur situation de sans-papiers. Vu les exigences des préfectures, il était très difficile de prouver ces dix années de résidence. Mais à force d'obstination, un certain nombre y arrivaient. La porte sera désormais définitivement fermée, emprisonnant les sans-papiers dans une situation de clandestins à vie, à la merci d'un contrôle policier pouvant en permanence déboucher sur leur expulsion. Et du coup, ils seront encore plus soumis à l'arbitraire des patrons qui les emploient illégalement. Il sera également beaucoup plus difficile de régulariser une situation en cas de mariage avec un conjoint ou une conjointe ayant la nationalité française. Il y a 50 000 mariages mixtes par an, qui sont ainsi dans le collimateur des autorités. Actuellement, il faut être arrivé en France régulièrement, avec un visa de tourisme par exemple, pour obtenir un titre de séjour d'un an si l'on veut se marier avec un Français ou une Française. La nouvelle loi précise qu'il faudra alors retourner dans son pays, y obtenir un visa de longue durée pour pouvoir ensuite demander le titre de séjour d'un an qui permet un mariage. Avec une telle procédure, beaucoup resteront bloqués dans leur pays d'origine, du simple fait du refus des consulats français d'accorder ce visa. Car les autorités consulaires ont tout pouvoir en la matière. Puis, une fois marié, il faudra attendre trois ans pour obtenir la carte de résident que les préfectures auront alors le droit, mais non plus l'obligation, de délivrer.

Les possibilités de regroupement familial, déjà bien rédui-

tes, diminueront. Les immigrés qui demandent à faire venir auprès d'eux leurs enfants ou leurs proches devront résider en France depuis 18 mois et non plus 12 comme c'est le cas actuellement. Il fallait jusqu'à présent disposer d'un revenu au moins égal au smic et d'un loge-

manque de personnel se fait sentir. Cette mesure sera donc appliquée au compte-gouttes, avec des papiers qui ne dureront que ce que dure le contrat de travail. Pendant ce temps, les patrons de ces secteurs, tels le bâtiment ou l'hôtellerie, pourront continuer à utiliser large-



Ceux qui sont contrôlés plus que d'autres le seront encore davantage.

ment jugé convenable. Le maire de la commune donnant son avis, ce qui était considéré comme convenable ici pouvait ne pas l'être ailleurs. La loi Sarkozy y ajoute l'obligation pour le demandeur du regroupement familial de prouver qu'il se conforme aux « principes qui régissent la République française ». Une liberté de procédure de plus, permettant aux préfectures de refuser le regroupement, ou de le repousser. Actuellement, il faut près de deux ans pour qu'un dossier aboutisse. Il faudra bien plus avec la loi Sarkozy.

Ces mesures vont considérablement aggraver la situation de tous les immigrés, qu'ils soient ou non dans une situation régulière. Elles vont accroître le nombre de ceux qui seront contraints de vivre dans la clandestinité. « L'immigration choisie » dont parle Sarkozy consistera, dans la nouvelle loi, à disposer de la possibilité de venir en France avec une carte de séjour d'un an pour des étrangers ayant au préalable obtenu un CDI dans un métier où le

ment la main-d'œuvre clandestine générée par les restrictions de plus en plus sévères de l'immigration légale. Ils continueront à profiter de cette situation pour la sous-payer.

Avec cette nouvelle loi, une partie de la population des quartiers populaires, des milliers de familles immigrées, vont se retrouver dans une situation dramatique. Il ne faut pas l'accepter.

Daniel Mescla

Dès le week-end prolongé des 29-30 avril et 1^{er} mai, le collectif « Contre une immigration jetable » appelle à manifester dans toutes les villes contre ce projet de loi anti-immigrés. Les manifestations du 1^{er} mai seront elles aussi l'occasion d'exprimer notre opposition à cette nouvelle loi scélérate. Lutte Ouvrière est solidaire de l'ensemble de ces actions.

Des sans-papiers inaugurent le musée de l'Immigration

L'ex-musée des Colonies, puis ex-musée des Arts africains et océaniens, porte Dorée, à Paris XII^e, deviendra prochainement le musée de l'Immigration. Son ouverture est imminente.

Sans attendre, jeudi 13 avril, une soixantaine de sans-papiers l'ont inauguré symboliquement et ont déployé sur le fronton du bâtiment une banderole : « Ni colonisation, ni quotas, la régularisation et les droits ». Rejoints par 150 autres manifestants, à l'initiative de Droits devant !, ils demandaient le retrait du projet de loi Sarkozy sur l'immigration jetable, celui de la circulaire du 21 février qui organise la chasse aux étrangers ainsi que la régularisation globale des sans-papiers.

Arrivés rapidement sur place, les CRS ont violemment embarqué les deux

cents manifestants ; dix-sept d'entre eux, dont deux enfants, ont été blessés. Après les contrôles d'identité et des gardes à vue, ils ont, semble-t-il, tous été relâchés. Certains ont rejoint les locaux de l'ex-Service social aux étrangers (SSAE) dans le XIII^e, occupés depuis le 18 mars par plusieurs centaines de sans-papiers.

Mais dès le lendemain soir, vendredi 14, la préfecture de police a envoyé ses CRS, armés de haches et de béliers, pour investir et faire évacuer ces locaux du SSAE. Ils ont embarqué quatre-vingt-cinq personnes. Au moment où nous écrivons, huit sans-papiers, toujours enfermés en centre de rétention, sont menacés d'expulsion.

Louis BASTILLE

Fonctionnaires de police et trafiquant détroussent des immigrés

Le responsable du bureau délivrant les permis de séjour pour les immigrés d'Afrique et du Maghreb à la préfecture de police de Paris vient d'être emprisonné. Il est inculpé de trafic de faux documents. Il aurait travaillé pour le compte d'un trafiquant et faisait payer le prix fort à des immigrés. En échange, ce trafiquant aurait promis au fonctionnaire de police de faire jouer ses relations pour accélérer sa carrière. C'est dire qu'il y a du beau monde, et peut-être du très beau monde, dans l'histoire. Et ce cas n'est pas isolé. En janvier dernier, trois fonctionnaires de police avaient été condamnés pour des agissements semblables. Ils avaient permis à un trafiquant yougoslave d'obtenir des papiers de complaisance pour 200 personnes, en se faisant payer 5 000 euros pièce. Les policiers, eux, étaient rémunérés 400 euros par titre de

séjour. D'autres affaires sont en cours : agents de la police de l'air et des frontières de mèche avec des passeurs pour fermer les yeux quand les clients de ceux-ci arrivent, fonctionnaires de l'Ofpra, l'organisme chargé des réfugiés, qui faisaient entrer illégalement des enfants en France...

Tout un monde de trafiquants profite en fait des barages mis aux frontières et de l'immigration clandestine qui en résulte, qui font à la fois monter les prix et qui alimentent la fraude. Mais ces trafics n'existent que parce qu'ils trouvent des complicités parmi les policiers et des fonctionnaires qui profitent de la détresse des sans-papiers. En réduisant à la clandestinité un plus grand nombre d'immigrés, la nouvelle loi Sarkozy promet des jours heureux à ces voyous de tous bords.

D.M.

• Après la grève de la faim d'un député pyrénéen

Des « otages » auxquels on fait des cadeaux

Après 39 jours de grève de la faim, le député UDF Jean Lassalle aurait obtenu que le groupe japonais Toyal réalise ses nouveaux investissements sur le site d'Accous, dans la vallée d'Aspe, et non à Lacq, 65 km plus loin.

L'affaire étant terminée, du moins la partie jeune, les pans du voile commencent à se lever. Aussi vient-t-on d'apprendre que la nouvelle production que veut lancer Toyal est classée « Seveso », c'est-à-dire qu'elle est à la fois polluante et dangereuse. Si cette production est vraiment nécessaire, il est bien difficile de dire s'il aurait été « plus logique » de l'installer sur le site de Lacq qui est déjà un site de l'industrie chimique, plutôt que dans la vallée d'Aspe, à deux pas d'un parc régional naturel. La mise aux normes d'une telle usine, dans un tel site, risque de coûter très cher. Mais cela ne dérangera pas Toyal, car Sarkozy, pour se prévaloir du règlement de l'affaire, a promis que ce serait le contribuable qui paierait.

Le député Lassalle aurait-il donc fait une grève de la faim pour obtenir qu'un groupe industriel soit plus et mieux subventionné par les pouvoirs publics ? Si le moyen est inhabituel, le résultat est somme toute banal. Mais quels qu'aient été les raisons de son geste et son résultat, il a déclenché des réactions contrastées dans le petit

monde des affaires, de la politique et de la presse.

Après Chirac, Sarkozy et Villepin s'inquiétant tour à tour de la santé de Lassalle, Bayrou, dirigeant de l'UDF, a exalté son geste. Il a salué « le courage et l'héroïsme » de « l'homme seul contre une multinationale ». C'est beau comme Roland à Roncevaux.

Il y a aussi des commentai-

des cadeaux. Il se fait donc l'écho de l'ambassadeur du Japon et donne la parole des « hommes d'affaires français installés au Japon ». Ces derniers seraient inquiets « pour l'attractivité de la France ». Pour enfoncer le clou *le Figaro* fait un parallèle, légèrement outrancier, entre Lassalle et Robespierre, que leurs bonnes intentions mènent à l'exercice de la



Sarkozy en compagnie du patron de Toyal. Suite à la grève de la faim du député, c'est le capitaliste qui est repu !

res moins élogieux. L'ambassadeur du Japon a déclaré que dorénavant « les investisseurs japonais hésiteront à s'implanter de peur d'être pris en otage ». Il exagère presque autant que Bayrou, car il est rare de prendre des otages... pour les obliger à recevoir une subvention. *Le Figaro*, propriété de Dassault, n'aime pas, lui non plus, que l'on fasse pression sur des patrons, fussent-ils japonais et même pour leur faire accepter

Terreur.

La dernière flèche vient de la gauche. Alain Rousset, qui en tant que président PS de la région Aquitaine est l'élu d'une circonscription électorale qui comprend à la fois Lacq et Accous, a déclaré que « stigmatiser des entreprises qui investissent dans la région est une erreur ». Leur faire des cadeaux lui paraît la seule solution.

Qu'il se rassure, c'est exactement ce que Sarkozy et Chirac

• Sécurité sociale

L'hypocrisie du ministre

Dans une interview donnée au *Parisien* du 18 avril, le ministre de la Santé Xavier Bertrand prétend avoir demandé aux responsables de la Sécurité sociale de faire preuve « d'une plus grande souplesse » dans les remboursements des patients.

Il faut dire que depuis quelques mois, en application des mesures d'économies budgétaires imposées par le gouvernement au système de santé, les tracasseries et abus en tout genre se multiplient. Par exemple, tout ou partie des dossiers « s'égarant », ce qui retarde d'autant les remboursements de soins ou les versements d'indemnités journalières. La moindre erreur dans le remplissage de la feuille de soins – erreur de codification commise par le médecin ou le laboratoire d'analyses par exemple – et le malade se voit sanctionné dans ses remboursements, même s'il

n'est nullement responsable.

Il en va de même pour la prise en charge à 100 % des malades atteints d'affection longue durée qui se fait, d'après des associations de patients (diabète, sida...), de plus en plus attendre. Parfois, depuis la mise en œuvre du nouveau « parcours de soins », lorsque le malade s'adresse directement au spécialiste qui le suit régulièrement depuis des années sans être préalablement passé par son médecin traitant, celui-ci est également moins bien remboursé. Comme si ce n'était pas suffisant, la Sécurité sociale multiplie les contrôles et les directives vis-à-vis des médecins pour les dissuader de délivrer des arrêts maladie, ou pour leur interdire de prescrire des horaires libres, au lieu des horaires de sortie très restrictifs de la Sécu qui, dans bien des cas, empêchent les patients d'entreprendre la moindre

démarche administrative.

Ces abus, erreurs et tracasseries obligent les assurés à de nombreux courriers et démarches qui dissuadent ou lassent plus d'un assuré qui, même s'il est dans son droit, n'a pas forcément les moyens de se défendre face à l'administration... et c'est autant de gagné pour les branches de la Sécu concernées.

Avec une belle hypocrisie, Xavier Bertrand fait mine de découvrir aujourd'hui les excès de la Sécurité sociale. Il se veut « le garant du droit à l'égalité et à la qualité des soins », mais il oublie de dire qu'il porte – comme ses prédécesseurs de droite ou de gauche – une grande part de responsabilité dans la mise en place des réformes et des restrictions qui conduisent concrètement à une moindre prise en charge des maladies et des soins.

Roger MEYNIER

• Électorisme

La loi contre le tabagisme part en fumée

Après s'être obstiné durant deux mois pour maintenir le CPE, contre des millions de manifestants qui réclamaient son abrogation, contre l'opinion, qui à plus de 70 % se prononçait contre, le gouvernement a décidé de ne rien décider en ce qui concerne les mesures qu'il envisageait de prendre pour lutter contre le tabagisme : l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics. Mesure d'autorité, sans doute, mais surtout de salubrité publique.

dit-il aujourd'hui.

Mais convaincre qui ? Les buralistes, qui sont 36 000 en France, et qui craignent de voir diminuer leur recette. Pour eux, une telle mesure poserait sans doute un problème. Moins qu'ils ne le disent, si on en juge par ce qui se passe dans d'autres pays, comme l'Irlande, la Suède, l'Italie, qui ont décidé de l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics depuis 2004.

Ce gouvernement et sa



Car la consommation de tabac est responsable de la mort prématurée de 500 000 personnes en Europe, dont 60 000 en France, parmi lesquelles il y a entre 3 000 et 6 000 victimes du tabagisme passif. Il s'agit donc d'un fléau que personne ne peut contester sérieusement, et dont les causes et les méfaits sont clairement identifiés, sans compter les effets induits sur les dépenses de santé.

On se prenait à espérer que ce gouvernement, si prompt à décider de mesures qui aggravent le sort de la population, allait enfin en prendre au moins une qui lui serait bénéfique. Eh bien même pas ! Il a glorieusement reculé, prétextant une volonté de dialogue qui ne lui est pas habituelle. Il faut convaincre plutôt que contraindre, nous

majorité ne se privent pas de condamner les corporatismes, uniquement quand il s'agit de grévistes qu'ils accusent de prendre des usagers, voire même « notre » économie, en otage. Mais que font-ils donc ces buralistes, sinon du corporatisme ? Et de la pire espèce, puisqu'il s'agit de mettre en balance leur recette et la santé publique.

En fait, si le gouvernement a choisi de différer son combat contre le tabagisme, c'est que, comme l'a déclaré un député de l'UMP, partisan de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, « nous attendrons des jours meilleurs, c'est-à-dire les lendemains électoraux de 2007 ». On peut lui faire confiance, il connaît bien la maison.

Jean-Pierre VIAL

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Premier recul du gouvernement devant la jeunesse : la brèche est ouverte

Comme quoi, le tous ensemble dans la rue et l'obstination de la jeunesse, ça paie ! Après avoir répété qu'il ne céderait pas, le gouvernement a reculé. L'article de loi du CPE a été « remplacé ».

Ça a été le résultat d'une mobilisation exceptionnelle. Deux mois durant, étudiants et lycéens n'ont cessé de faire monter la pression en ralliant massivement les salariés dans la rue.

La jonction avec les salariés commençait. Et c'est cela que le gouvernement a craint par-dessus tout. Il n'a pas voulu prendre le risque que l'appel à la grève générale de la Coordination nationale étudiante finisse par trouver l'oreille d'une partie des travailleurs.

Un premier coup d'arrêt

Car il y a bien de quoi se mettre tout ensemble en colère : après le CNE voté en douce l'été dernier, puis le CPE que Villepin voulait faire avaler aux jeunes, le gouvernement avait dans ses tiroirs un projet de « contrat de travail unique » qui aurait supprimé les CDI, et généralisé les deux ans d'essai et la précarité à tous les salariés, jeunes et vieux, dans les petites comme les grosses entreprises. Il comptait le faire passer au pas de charge... avant l'été prochain. Mais la jeunesse a dit halte, et Villepin a dû remballer et son CPE, et du coup repousser son projet de contrat précaire pour tous et l'anéantissement de ce qui reste du droit du travail ! De ce point de vue, les jeunes ont remporté une victoire, et pas seulement pour eux.

Mais les étudiants ont raison de ne pas vouloir en rester là

Seulement, si une première bataille a été remportée, le gouvernement est loin d'avoir cédé sur le fond. Le CPE est mort et enterré. Mais qu'est-ce que le gouvernement a fait voter à la place ? « Un dispositif en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté ». Et c'est quoi ce « dispositif » ? Une nouvelle aide de l'État, non pas aux jeunes, mais... aux employeurs ! Un nouveau cadeau aux patrons de 150 millions d'euros en 2006, le double en 2007, en accompagnement à toute la panoplie déjà existante des sempiternels « contrats jeunes » avec au mieux des embauches au

rabais, au pire des stages et contrats d'apprentissage à peine ou non rémunérés. Bref, un bricolage de plus en faveur du patronat.

Sans compter que les jeunes exigeaient également le retrait du CNE comme de toute la loi sur la prétendue « égalité des chances » (qui porte bien d'autres infamies comme l'apprentissage à 14 ans et le travail de nuit dès 15 ans). Et là-dessus, motus et bouche cousue, côté gouvernement.

C'est pourquoi si les étudiants ont salué leur première victoire, ils ne sont pas dupes. En dépit des vacances scolaires, quelques facs restent bloquées et des étudiants restent mobilisés et vigilants. Leur coordination nationale a d'ailleurs prévu de nouvelles actions pour les jours à venir et au sortir des vacances.

Ces « irréductibles », comme disent les médias, ont bien raison de se montrer insatisfaits. La seconde manche reste à jouer.

S'engouffrer dans la brèche

La mobilisation de la jeunesse avec le soutien des salariés a montré que le rapport des forces pouvait s'inverser. Il s'agira alors de faire reculer le gouvernement et le patronat sur toute nos revendications fondamentales : contre la précarité, les bas salaires et la surexploitation de toutes les générations.

Les confédérations syndicales se sont félicitées de la victoire et se sont dites « vigilantes », mais ne parlent plus que de négociations entre « partenaires sociaux ». Aucun autre objectif de mobilisation. Il n'empêche que cette seconde manche reste à jouer. Mais pour l'emporter, nous devons, nous travailleurs, engager toutes nos forces dans la danse.

Ces deux mois de mobilisation ont montré que ceux qui nous gouvernent peuvent perdre tous leurs moyens devant la jonction des salariés et de la jeunesse en colère. Nous n'en sommes qu'aux premiers épisodes de la contre-offensive du monde du travail.

Ce n'est qu'un début.

Éditorial des bulletins d'entreprises *L'Étincelle* publiés par la Fraction du lundi 17 avril 2006

Convergences Révolutionnaires n° 44 (mars-avril 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : L'immigration cible des démagogues.

Articles : Les jeunes plus les salariés... tout est possible – CNE, CPE... bientôt tous précaires – L'école au kärcher – Belgique : L'asile garanti... pour les capitalistes français – Allemagne : Les grèves – Espagne : Deux ans de gauche au pouvoir.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• L'apprentissage junior

Déjà sous le régime de Vichy...

La seconde mouture de la loi sur l'égalité des chances a supprimé le CPE, mais elle maintient l'abaissement de l'âge de l'apprentissage à 14 ans. Certes, dans un premier temps, l'apprenti est toujours sous statut scolaire et peut reprendre ses études, au moins jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire fixée à 16 ans.

Tel qu'il est présenté par le gouvernement, ce « dispositif d'apprentissage junior concourt à renforcer la voie d'excellence qu'est l'apprentissage ». Aussi bien dans le ton que dans le projet, voilà qui n'est pas sans rappeler un texte rédigé par Gaston Chausson, propriétaire des usines du même nom, en février 1941, sous le régime de Vichy. En voici quelques extraits :

« Il faut préparer les jeunes à leur futur métier.

On s'accorde de plus en plus à admettre l'utilité d'une formation dite de préapprentissage, qui serait le complément de l'école primaire et le trait d'union entre elle et l'apprentissage proprement dit.

Cette formation, qui s'applique aux jeunes de 13 à 14 ans, devrait être obligatoire pour tous et rattachée à l'école primaire. (...) Son programme se résumerait ainsi : « Préparation aux travaux manuels, Éducation morale, intellectuelle et physique. Orientation professionnelle ». (...) À ces cours, seraient exaltés le goût du travail bien fait, de l'effort, de l'énergie et de la discipline par des exemples montrant de simples ouvriers qui, par l'application de ces principes, ont pu gravir tous les échelons de l'échelle sociale pour atteindre les plus hautes situations. (...) C'est au cours de cette année préparatoire que peut le mieux se faire et s'exercer une véritable orientation professionnelle selon les goûts, les aptitudes physiques des intéressés. (...) Pour être parfait et surtout efficace, ce programme exigerait un ministère des Corporations dont une section aurait pour mission de tenir à jour annuellement une statistique des professions et de leurs besoins en main-d'œuvre. Les services d'orientation renseignés de ces besoins pourraient, alors, diriger judicieusement les jeunes gens qui leur ont été confiés. C'est à ce prix

que le problème de la main-d'œuvre et du chômage sera résolu. »

Voilà pour ce qui se traduit, en langage Villepin 2006, par « apprentissage junior initial ».

Pour l'apprentissage proprement dit, Gaston Chausson l'envisage ainsi :

« À 14 ans, un jeune homme dont les parents n'ont pas de rentes doit être préparé dans le minimum de temps à gagner sa vie. Il y a 40 ans, un jeune apprenti de 14 ans travaillait fréquemment 60 heures par semaine. Aujourd'hui, je peux affirmer et prouver qu'il ne doit pas consacrer moins de 40 heures par semaine à



l'apprentissage effectif de son métier. L'enseignement culturel et de la culture physique sont à prendre sur des heures supplémentaires.

Je reste sceptique quant à l'intérêt que présente la généralisation de l'enseignement de la culture physique, car il est difficile d'admettre que 70 % des ouvriers ne la pratiquent pas suffisamment dans l'exercice même de leur profession. »

Et Chausson regrette le temps où « le patron qui prenait un apprenti recevait des parents une certaine somme pour l'indemniser de ses frais » ! Une piste que Villepin, Larcher, Borloo et compagnie n'ont pas encore explorée ! Et pourtant, dans leur attirail de mesures dirigées contre les travailleurs, ils n'hésitent pas à chercher leur inspiration dans celles mises en avant par les grands patrons réactionnaires sous un régime qui a, entre autres, interdit le droit de grève et l'existence des syndicats ouvriers.

Marianne LAMIRAL

• Retrait du CPE

Déception des patrons de PME

Selon le baromètre mensuel du journal économique *La Tribune* le moral des dirigeants de PME serait en baisse. Ces pauvres gens auraient mal supporté la reculade du gouvernement sur la question du CPE.

On comprend leur déception. La perspective de pouvoir licencier à leur gré les moins de 26 ans et d'être exonérés de toute charge sociale sur les CPE était alléchante. Devant leur détresse morale le gouvernement devrait peut-être

mettre en place des cellules psychologiques pour leur expliquer que, si le CPE n'existe plus, il reste quand même l'apprentissage à quatorze ans et le travail de nuit à quinze, sans compter toutes les aides et exonérations fort nombreuses déjà existantes.

Mais, comme tous les enfants gâtés, les patrons ne s'intéressent qu'au dernier cadeau qu'on leur a offert et trépignent pour avoir le prochain.

P. G.

CNE : accélération des licenciements

Les licenciements de salariés en CNE se multiplient. Un certain nombre de travailleurs refusent de baisser les bras, attaquent aux Prud'hommes ou, au moins, font connaître leur situation pas le biais de permanences syndicales. Ainsi, *l'Humanité* relate le cas d'une jeune femme embauchée dans une jardinerie et licenciée pendant qu'elle était en arrêt pour un accident du travail ; une autre, employée dans une bou-

langerie, renvoyée après un arrêt-maladie ; d'autres encore se retrouvent à la porte peu de temps après avoir réclamé le paiement d'heures supplémentaires. Certains salariés ont même signé deux ou trois CNE en l'espace de six mois. Il n'y a bien sûr aucun motif de licenciement.

Le CNE a surtout pris de l'importance dans le commerce, les services et le bâtiment, des secteurs où pullulent

les petites entreprises, parfois à l'avenir incertain, mais de toute façon pratiquant souvent les horaires à rallonge et les bas salaires. Le CNE, comme l'écrit un conseiller patronal de *Lentreprise.com*, « évite tous les pièges relatifs aux CDD (motif de recours, délais de carence, succession de contrats...) et permet surtout de ne pas s'engager sur une durée définie à l'avance ». Le gouvernement veut nous faire prendre le CNE pour un CDI à retardement ; les patrons l'ont compris tel qu'il était, comme un outil à licencier.

Les travailleurs aussi, et ils ont raison de résister. Le seul sort que mérite ce contrat, c'est celui du CPE.

Sylvie MARÉCHAL

• Lunéville (Meurthe-et-Moselle)

Cinq licenciés attaquent aux Prud'hommes

Cinq employés d'une solderie de Lunéville, licenciés alors qu'ils étaient en CNE, poursuivent leur patron pour licenciement abusif : ils ont tous été licenciés sans raison avouée et n'ont pas envie de laisser faire l'arbitraire. Le jugement sera rendu le 19 juin prochain.

Sur France 3 Lorraine, l'avocat de l'employeur a expliqué benoîtement que son client a respecté la loi : dans le cas d'un CNE, elle dispense l'employeur de justifier le motif du licenciement. Un employé, licencié après trois mois de CNE, raconte dans les colonnes de *l'Est républicain* « être arrivé à 9 h du matin. À 9 h 20 j'étais à la porte. Lorsque j'ai demandé à voir le patron, on m'a répondu qu'il était parti à la chasse. Aujourd'hui je n'ai pas droit aux Assedic car je n'ai pas assez travaillé. »

Une autre, embauchée le 10 août 2005, a été licenciée le 22 novembre, sans autre motif

« qu'on n'avait plus besoin de moi ». Mais entre-temps, elle avait réclamé le paiement de ses heures supplémentaires, comme une autre employée, licenciée également. « J'avais fait 77 heures en une semaine, puis 56 heures la semaine suivante. Nous avons obtenu de notre employeur un chèque » dont le montant ne correspondait pas aux heures effectuées.

Quelques mois après la mise en application du CNE, les patrons usent de la possibilité qui leur a été donnée de licencier comme bon leur semble. Mais bien des victimes ne se laissent pas faire et attaquent aux Prud'hommes. Ces procès donnent raison à tous ceux qui refusaient le CPE et continuent de rejeter le CNE, qui légalise l'arbitraire absolu en matière de licenciement pendant les deux premières années du contrat.

Étienne HOURDIN

• Dugny (Seine-Saint-Denis)

Après l'amiante... la porte

Les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité des CDD et des intérimaires ne sont pas applicables aux salariés en CNE puisque ce contrat est légalement un CDI, même avec sa période d'essai d'une durée de deux ans. Les employeurs peuvent donc les utiliser pour effectuer des travaux très dangereux, comme le retrait d'amiante ou ceux exposant aux rayonnements ionisants (près de sources radioactives) ou à des substances chimiques très toxiques, alors même que ces travaux relèvent de la liste légale de ceux qu'il est interdit de confier à des intérimaires ou à des CDD (arrêté du 8 octobre 1990).

Ainsi, à Dugny, deux travailleurs d'origine immigrée ont été occupés au mois de mars

Chiffres : écran de fumée....

Le Figaro du 15 avril titre « Le CPE est mort, vive le CNE ! » : il s'agit bien sûr d'une provocation, mais aussi de l'utilisation abusive de statistiques invérifiables selon lesquelles, en sept mois, 400 000 contrats auraient été signés, ce qui, selon les patrons et leur média, ferait du CNE l'outil miracle anti-chômage.

En réalité, ce chiffre de 400 000 n'est que celui des déclarations d'intentions d'embauches que les employeurs ont faites à l'Urssaf de septembre 2005 à mars 2006 ; et encore ne s'agit-il que d'une extrapolation à partir des déclarations faites sur internet qui ne représentent que 45 % du total des déclarations, le reste – 55 % – étant fait sur papier ou par Minitel.

Quant à la création d'emplois que générerait le CNE, elle est encore plus

floue. D'après une enquête publiée par l'IFOP en janvier 2006 et réalisée auprès de trois cents PDG de très petites entreprises, 71 % de ces embauches auraient existé sans le CNE, c'est-à-dire que ces travailleurs auraient été de toute façon embauchés en CDI (pour 40 %) ou en CDD (pour 28 %). Et ces mêmes patrons précisaient qu'ils n'envisageaient de garder après les deux ans « d'essai » que 43 % des salariés embauchés en CNE. Encore tout cela n'est-il qu'une hypothèse lointaine puisque la motivation principale des patrons interrogés est de ne pas prendre de risque si l'activité se ralentit.

Difficile de prétendre que le chômage baisse, mais ce qui est sûr, c'est qu'on assiste à une explosion de la précarité, que le CNE vient renforcer.

S. M.

sur le chantier pour y effectuer sa sale besogne, et constatant que le local était fermé, le patron a notifié sur le champ la rupture de leur CNE aux deux travailleurs dont il avait mis la vie en danger, antichambre même la lettre.

Cet exemple particulièrement ignoble démontre ce que les patrons font déjà ou s'approprient à faire dans les secteurs les plus dangereux comme la maintenance nucléaire, le BTP, ou l'industrie chimique... Et le droit permettant à tout travailleur de se retirer d'une situation de travail dangereuse pour sa santé sans encourir de sanction, toujours difficile à utiliser, risque de se réduire à rien avec le CNE.

Correspondant local

• Écoles

Des emplois au rabais

En grève administrative depuis six ans, les directeurs d'école viennent de voir une partie de leurs exigences reconstruites par le gouvernement. Comme son prédécesseur socialiste, celui-ci avait nié pendant longtemps la surcharge de travail dénoncée par les directeurs d'école. Il fait mine aujourd'hui de découvrir le problème et avance des propositions qui ne sont pour l'instant que des promesses. Et encore, au rabais.

Actuellement, les directeurs d'écoles primaires comptant

moins de cinq classes ne disposent pas de temps libéré pour assurer les tâches administratives dont ils ont la charge. Ils doivent donc cumuler l'enseignement, l'accueil des parents et les tâches administratives multiples.

Il serait question d'accorder aux directeurs d'école de quatre classes une décharge d'enseignement d'un jour par semaine. Mais pour combler cette absence hebdomadaire, il serait fait appel, non pas à des instituteurs rodés aux remplacements,

mais à des enseignants novices, en deuxième année de formation.

Le ministère de l'Éducation nationale annonce pour la rentrée prochaine la création de 50 000 emplois vie scolaire (EVS) pour assister les directeurs d'école dans leurs tâches matérielles. Ces emplois ne sont pas sans rappeler les emplois-jeunes aujourd'hui quasiment disparus, qui avaient été mis en place par la gauche. Mais les conditions de ces emplois aujourd'hui prévus sont encore plus dégradées : la

durée des contrats, destinés à des personnes dites « en difficulté d'insertion professionnelle », devrait être de six mois renouvelables jusqu'à un maximum de deux ans pour un travail à temps partiel imposé d'une vingtaine d'heures, payé sur la base du smic horaire. En clair, un emploi précaire, mal rémunéré, c'est-à-dire qui n'offre guère de possibilités de s'intégrer professionnellement et encore moins de vivre normalement de son travail.

Pourtant – et l'expérience des aides-éducateurs l'avait déjà

amplement prouvé – les tâches non assumées dans les écoles, faute d'adultes en nombre suffisant, sont nombreuses, variées et essentielles pour le bon fonctionnement et la continuité du travail en équipe. Le gouvernement, après avoir nié cette évidence, pourtant dénoncée depuis longtemps par les enseignants et les parents d'élèves, ne propose comme à son habitude qu'un pis-aller qui, on peut le craindre, risque en plus de faire long feu une fois les élections passées.

Annie ROLIN

• Tchad

L'armée française soutient un dictateur

L'armée française, basée au Tchad, forte de plus de mille hommes, a-t-elle sauvé – provisoirement – la dictature d'Idriss Déby en repoussant l'offensive des forces militaires rebelles menée le 13 avril en direction de la capitale N'Djamena ?

A-t-elle une responsabilité dans la centaine de blessés civils recueillis par une antenne de Médecins sans frontières ? Officiellement, non : les soldats français remplissent une « mission de dissuasion vis-à-vis de menaces extérieures » et « fournissent une aide logistique aux forces armées tchadiennes » mais, déclarent les autorités françaises, « en aucun cas », ils « ne participent aux combats ». L'armée française dément également avoir bombardé les villes d'Adré et de Moudeïna, à la frontière du Soudan, et reconnaît seulement un « tir de semonce » contre « une colonne de rebelles ». Il a cependant été reconnu que 150 soldats français supplémentaires, stationnés habituellement au Gabon, étaient venus en renfort au Tchad.

Mais, un mois plus tôt, c'est bien l'armée française qui avait

sauvé la mise au dictateur tchadien menacé d'un coup d'État, alors qu'il se trouvait en voyage en Guinée équatoriale.

Suivant les moments, le rôle de l'armée française au Tchad apparaît plus ou moins voilé, plus ou moins au grand jour. La défense des intérêts politiques et économiques de l'impérialisme français dans la région s'appuie sur Idriss Déby tant que celui-ci peut encore être maintenu à bout de bras. Des diplomates français déclaraient le 14 avril ne pas avoir de raison de changer leur fusil d'épaule, mais il était aussi question de contacts plus intenses du gouvernement français avec les « rebelles ». Idriss Déby lui-même avait accédé au pouvoir en 1990 en renversant Hissène Habré, alors que celui-ci venait d'être lâché par l'armée française. Ainsi la grande majorité de la population, maintenue dans un état de pauvreté extrême, est soumise à des bandes armées rivales sans que l'armée française intervienne autrement que pour installer ou pour maintenir l'une de ces bandes et son chef au pouvoir.

Depuis trois ans, l'exploit-



tation du pétrole au Tchad a attisé les convoitises entre Déby et ses rivaux pour le partage des miettes du butin que leur abandonnent les trusts pétroliers. Cela complique

sans doute quelque peu le jeu de l'impérialisme français qui, pour s'accrocher à sa zone d'influence, constituée de ses anciennes colonies, offre sa protection au dicta-

teur qui paraît le mieux placé pour assurer le pouvoir. Quitte à en changer le cas échéant.

Jean SANDAY

• Autriche

Lorsque les syndicats font des « affaires », loin des intérêts des travailleurs

Début avril, Fritz Verzetnitsch, le président de la Fédération Autrichienne des Syndicats, l'ÖGB, a démissionné de son poste, et de son mandat de député social-démocrate au Parlement, à la suite des allégations selon lesquelles il aurait utilisé le fonds de grève du syndicat comme garantie contre une perte d'un milliard d'euros subie par la banque Bawag dans des affaires spéculatives réalisées dans les Caraïbes. C'est le dernier épisode en date d'un scandale financier qui a éclaté en octobre 2005, un scandale d'un type courant dans le monde capitaliste des affaires.

Mais ce qui est tout de même particulier, c'est que la Bawag, la troisième banque du pays, est possédée à 100 % par l'ÖGB. Son origine remonte à 1922, lorsque le chancelier social-démocrate d'alors, Karl Renner, créa la

Banque du Travail à partir d'instituts de crédits ouvriers apparus en 1913. Il s'agissait, selon ses propres termes, d'éviter aux institutions ouvrières d'avoir recours aux organismes financiers capitalistes. C'était déjà un choix éloigné de la lutte de classe, qui traduisait le souci des dirigeants sociaux-démocrates d'installer leur immense appareil dans la durée au sein de la société capitaliste. Celle-ci ne leur en laissa pas longtemps l'occasion : après l'insurrection ouvrière réprimée de février 1934 et l'interdiction du Parti Social-démocrate, la banque fut dissoute.

Mais dans le cadre de la participation du Parti Social-démocrate (SPÖ) à la reconstruction de l'ordre bourgeois après-guerre, elle fut de nouveau autorisée en 1947, et se transforma en 1963 en Banque pour le Travail et l'Industrie (Bawag). Celle-ci devint alors progressivement une banque comme les autres, avec sans doute une clientèle plus

populaire, en s'appuyant sur le poids de l'ÖGB, qui revendique 1,4 million d'adhérents dans un pays d'un peu plus de 8 millions d'habitants. Dans un premier temps, l'ÖGB ne possédait que 70 % des parts tandis que les 30 % restants revenaient à la coopérative de consommation Konsum... qui lui était liée. Après la faillite de Konsum en 1995, et les milliers de licenciements opérés parmi ses salariés dans les années suivantes avec la complicité du syndicat et du SPÖ, l'ÖGB devint le seul actionnaire de la banque.

Pour se sortir du guêpier actuel, les dirigeants syndicaux semblent avoir fait le choix de mettre en vente la Bawag. Mais cela ne changera rien au fait qu'ils ont poussé leur intégration dans la société capitaliste à un degré rarement égalé, en se comportant sous bien des aspects comme des capitalistes comme les autres. La Bawag possède ainsi des participations dans bien des entreprises, dont la Loterie Nationale ou encore la Bourse de

Vienne. Tandis que l'ÖGB gère de son côté une kyrielle d'entreprises, dont des hôtels, des sociétés du monde des médias, et une participation dans la Banque Nationale Autrichienne.

Pour se défendre, les travailleurs autrichiens, qui sont en butte comme partout en Europe aux attaques du patronat et des gouvernements à son service, à la privatisation des services publics,

devront bousculer ces dirigeants syndicaux bien plus préoccupés de gérer leurs « affaires » que d'organiser la défense des salariés : l'Autriche est ainsi un des pays d'Europe qui affiche le plus bas taux de conflits du travail, avec moins d'une minute de grève par salarié et par an pour la période 1950-2000 !

Henri MARNIER

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

L'Inde

De l'exploitation capitaliste au développement dans l'inégalité
N° 102 - exposé du cercle Léon Trotsky du 10 mars 2006

La Chine

Nouvelle superpuissance économique, ou développement du sous-développement ?
N° 101 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 27 janvier 2006

États-Unis

La société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans
N° 100 - Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 octobre 2005

Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro par brochure

• L'Iran et la bombe

Les grandes puissances veulent conserver leur monopole

Mardi 11 avril, le régime iranien a annoncé qu'il avait réussi à enrichir de l'uranium. Son président, Mahmoud Ahmadinedjad, a indiqué avec son sens habituel de la provocation que son pays allait « rejoindre prochainement le club des pays qui disposent de la technologie nucléaire ».

Cette déclaration a aussitôt déclenché un tintamarre de protestations des grandes puissances, qui font campagne depuis des mois pour empêcher l'Iran d'accéder au nucléaire, civil comme militaire. En tête évidemment les États-Unis, mais aussi la Russie, la Chine, et bien sûr l'Union européenne.

Pour la Maison-Blanche, l'enrichissement d'uranium par l'Iran serait un « affront au Conseil de sécurité », puisqu'en mars dernier celui-ci avait exigé que l'Iran abandonne ce projet. Pour le secrétaire d'État américain chargé de la « non-prolifération nucléaire » (cela existe !), l'Iran serait désormais en mesure de se doter de l'arme nucléaire d'ici à quinze mois.

La secrétaire d'État Condoleezza Rice a agité la menace de « mesures fortes » du Conseil de sécurité de l'ONU contre l'Iran, sans toutefois demander que celui-ci se réunisse plus tôt que prévu. Des sanctions sont envisagées : restreindre les déplacements de personnalités iraniennes, gel d'actifs iraniens, voire embargo sur les importations de tapis ou de pistaches (sic) !

Mais évidemment la campagne menée depuis des mois par les États-Unis contre l'Iran, qui rappelle celles contre l'Afghanistan puis l'Irak, n'apaise pas les craintes de l'opinion mondiale de voir se déclencher une nouvelle guerre, cette fois contre l'Iran.

Les dirigeants iraniens semblent faire le pari que les États-Unis, englués en Irak, n'oseront pas intervenir contre eux. Ils pensent aussi que la spéculation sur le prix du pétrole leur donne également des atouts. Mais des paris de ce genre, d'autres dirigeants d'États que les puissances impérialistes considèrent comme devant leur être subordonnés, les ont déjà perdus, à commencer par la précédente équipe dirigeante irakienne.

Il reste que, par-delà la démagogie nationaliste dont les dirigeants iraniens sont coutumiers depuis la mise en place du régime des mollahs en 1979, leurs déclarations sur leur droit « inaliénable » d'avoir accès au cycle du combustible nucléaire ont une certaine légitimité. Au nom de quoi l'accès au nucléaire devrait être le privilège des États les plus développés ?

Car, dans cette affaire, il y a bel et bien deux poids et deux mesures. Cinq États, ceux qui ont fait exploser la bombe atomique avant 1967 (États-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne et Chine), se sont en effet arrogé le droit exorbitant de faire la police parmi quelque 188 États et de décider qui peut avoir accès ou pas, non seulement à l'arme atomique, mais à la technologie nucléaire.

Les signataires du traité de non-prolifération sont tenus de se plier à d'éventuelles inspections, comme cela a été le cas pour l'Iran et l'Irak, mais là encore, il y a deux poids, deux mesures puisque plusieurs alliés des États-Unis, Israël, le Pakistan ou l'Inde, et même un adversaire comme la Corée du Nord en ont été jusqu'alors dispensés. Sans parler du fait que la question des contrôles évolue au gré des renversements d'alliances. L'Irak et

l'Iran ont été dans le passé des alliés des grandes puissances, États-Unis et France compris, et donc des clients des entreprises des uns et des autres, qui leur ont alors fourni des moyens de se doter d'armes qu'elles cherchent maintenant à leur interdire.

Et les dirigeants américains ne sont pas à une contradiction près. D'un côté, ils dénoncent la menace iranienne d'armes de destruction massive et des missiles pour les transporter, alors que l'Iran ne possède ni les unes ni les autres – les dirigeants US le disent eux-mêmes ! – et d'un autre, selon le *Guardian* britannique du 2 avril, le Pentagone serait, lui, sur le point de faire exploser dans le désert du Nevada la plus grosse bombe conventionnelle de l'histoire militaire ! Mais cela n'empêche pas les dirigeants américains, ceux-là mêmes qui ont envahi l'Afghanistan et l'Irak, et les seuls qui aient utilisé la bombe atomique pour anéantir deux villes, Hiroshima et Nagasaki, de déclarer que c'est l'Iran qui « pose une grave menace de sécurité au monde ».

Bien sûr, les dirigeants iraniens ne sont pas plus recommandables que les dirigeants des grandes puissances impérialistes. Mais, en matière de sécurité pour le monde, il n'y a pas de comparaison possible entre l'armement dont dispose le « club atomique » des Cinq et celui que ne possèdent guère ou pas encore tous les autres.

Mais la seule « sécurité » qui importe aux dirigeants des États les plus puissants de la planète, c'est que leur domination sur l'ensemble des peuples du monde demeure inchangée.

Jacques FONTENOY

• Grèce

Un accord de « paix sociale » n'empêche pas les luttes

Début avril, la Fédération des industries grecques (SEV), l'équivalent du Medef, et le principal syndicat (GSEE), dirigé par le Parti Socialiste (Pasok), ont signé un accord concernant la convention collective nationale du travail. Cet accord prévoit des augmentations générales de salaire de 3,9 % en 2006 et de 3,4 % en 2007. De son côté, le salaire minimum, qui est de 591 euros brut aujourd'hui, devrait atteindre 658 euros fin 2007. C'est un tout petit mieux que les propositions de la SEV au lendemain de la grève générale du 15 mars dernier.

n'a pas été paralysée comme lors de la grève générale du 15 mars, mais des manifestations ont eu lieu dans une cinquantaine de villes du pays. Dans l'agglomération athénienne, près de 10 000 personnes ont pris part aux deux rassemblements organisés, l'un à Athènes et l'autre au Pirée.

La grève des travailleurs municipaux des services de la propreté, qui s'est achevée le 15 avril sur la promesse d'ouverture de négociations de la part des pouvoirs publics, est une autre illustration du bas niveau des salaires en Grèce. Commencée le 5 avril, elle a immédiatement été visible dans toutes les grandes villes, avec des tonnes de



« Bas les pattes devant les conventions collectives... Salaire de base 1300 euros ». Manifestations à Athènes le 13 avril.

Si le patronat prétend qu'il s'agit des plus importantes hausses accordées dans la zone euro, elles sont en réalité très loin de compenser la dégradation du coût de la vie : depuis 2002, les prix des produits alimentaires ont augmenté de 40 %. Et une statistique récente de l'Agence pour l'emploi allemande indique que, si les salaires ne représentent en Grèce que 60 à 70 % de ceux pratiqués en Allemagne, le coût de la vie n'y est inférieur que de 15 % ! Par ailleurs, l'accord prévoit aussi que le syndicat s'engage à ne pas avoir recours à la grève pendant ces deux années. Le porte-parole du gouvernement s'est félicité de cette garantie de la « paix sociale ».

Les dirigeants de PAME, le syndicat proche du Parti Communiste (KKE), ont de leur côté quitté la salle des négociations et dénoncé cet accord. Ils ont appelé à une journée de protestation le 13 avril. Ce jour-là, l'activité économique

déchets qui se sont accumulés sur les trottoirs (50 000 tonnes dans la seule capitale). Les éboueurs, qui travaillent dans des conditions difficiles (pas de vêtement de protection adapté, balais en paille, etc.) réclament des augmentations de salaire et le statut des professions insalubres, ce qui est bien la moindre des choses. Cela leur permettrait de partir à la retraite à 55 ans, contre 65 ans actuellement.

En Grèce, c'est aujourd'hui un gouvernement de droite qui mène une politique d'austérité et de privatisations. Mais il ne fait que poursuivre ce qu'avait entamé le Pasok avant lui. Pendant ce temps, les banques et les entreprises privées accumulent des profits : selon les chiffres publiés fin mars par l'organisme de statistiques Hellastat, les bénéfices des 172 premières entreprises de Grèce ont augmenté de 43,6 % en 2005 !

S. M.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 96 (Avril 2006)

- **France**
CPE : l'épreuve de force continue
Il faut la gagner !
- **Irak**
Trois ans d'occupation impérialiste : le bilan catastrophique d'une politique criminelle
- **Venezuela**
Chávez, « allié » des classes pauvres ou rempart des possédants ?
- **Grande-Bretagne**
Réforme de la protection sociale : une attaque contre tous les travailleurs
- **Russie**
Derrière la gloire éphémère des « oligarques »
- **Tribune**
CPE : faire regretter son obstination à Villepin



• Entreprises du CAC 40

Bénéfices en augmentation

Les entreprises qui composent l'indice de la Bourse de Paris, le CAC 40, et qui sont, à quelques exceptions près, les quarante entreprises françaises les plus riches du pays, ont décidé en 2006 de distribuer à leurs actionnaires une part encore plus grande de leurs bénéfices.

Cette année l'augmentation des dividendes versés à chaque actionnaire pour le « récompenser » d'avoir en sa possession des actions d'une de ces sociétés augmentera en moyenne de 37 % par rapport à l'année précédente, qui avait

garantir cette augmentation continue des dividendes.

Car, contrairement aux mensonges répétés sans cesse par les hommes politiques de tous bords et les journalistes dits « spécialisés », les bonnes affaires des entreprises ne sont en aucun cas une garantie quelconque pour leurs salariés. Leurs bonnes affaires servent d'abord à enrichir les actionnaires.

Le montant des bénéfices déclarés de ces seules quarante entreprises atteint 84,04 milliards d'euros, après impôts et autres déductions, soit une augmentation de 28,76 % sur un an. Ce chiffre



déjà connu une augmentation considérable.

C'est vraiment le paradis capitaliste, voir ses revenus augmenter en un an de 37 % sans rien avoir à faire, si ce n'est attendre la tenue de l'assemblée qui officialise cette redistribution. Et encore cela ne tient pas compte, évidemment, de l'augmentation du cours de l'action qui a pu intervenir entre temps.

Mais, ce « meilleur des mondes » capitalistes a un prix, celui payé par le reste de la société pour assurer de tels rendements mirobolants. Tout d'abord par les salariés des groupes en question et de leurs sous-traitants, qui bien loin de voir leurs revenus augmenter, ont vu, au mieux, leurs salaires être bloqués, et bien souvent diminués, ou tout simplement supprimés au travers des multiples plans de licenciements que les dirigeants mettent en route pour

est à comparer au montant total de l'impôt payé par les centaines de milliers d'entreprises du pays, qui devrait quant à lui péniblement frôler les 50 milliards d'euros en 2006.

La part des bénéfices redistribués aux actionnaires de ces quelques dizaines d'entreprises du CAC 40 ne cesse elle aussi d'augmenter : 37,4 % en 2005, contre 35,1 % pour 2004. Le reste des bénéfices servant le plus souvent à racheter d'autres entreprises existantes pour en piller les richesses au détriment de leurs salariés et de ceux de leurs entreprises satellites. Voilà à quoi servent les sacrifices exigés des travailleurs. C'est dire si cette « bonne marche des entreprises » est non seulement inutile, mais même nuisible pour le plus grand nombre.

Paul SOREL

• Restauration et hôtellerie

Gros pourboires pour les patrons

À défaut d'avoir obtenu de l'Union européenne une baisse du taux de TVA à 5,5 % pour les cafetiers, restaurateurs et hôteliers, comme Chirac le leur a promis, le gouvernement vient de leur renouveler un cadeau substantiel, histoire d'entretenir l'amitié électorale à l'approche des élections présidentielles et législatives.

Ce dispositif annoncé par Dutreil, le ministre des PME et du Commerce, sous l'appellation « plan de développement et de modernisation du secteur des hôtels, cafés et restaurants », revalorise les allègements de charges instaurés en 2004 par Sarkozy. Le ministre des Finances de l'époque avait offert cette contrepartie financière aux patrons pour leur faire accepter la fin du smic hôtelier. Jusqu'alors, 45 % des salariés de ce secteur étaient payés sur la base de ce barème.

À partir du 1^{er} janvier 2007, le cadeau aux patrons passera de 114 à 180 euros mensuels par salarié dans le secteur de la res-

tauration traditionnelle et de 57 à 90 euros dans celui des hôtels-restaurants et des cafés-tabacs. De plus, les établissements de moins de vingt salariés bénéficieront de plus de « souplesse » dans la gestion des heures supplémentaires, autant dire des semaines à rallonge pour les employés. Enfin les patrons hôteliers et restaurateurs obtiendront un crédit d'impôt de 15 000 euros sur trois ans sous prétexte de travaux de modernisation.

En échange de ces baisses de charges, la principale organisation patronale de l'hôtellerie, l'Umih, a promis des créations d'emplois et une revalorisation de la grille salariale conventionnelle gelée depuis huit ans. Des promesses, rien que des promesses !

En juin 2005 le ministre Gérard Larcher avait rappelé aux hôteliers-restaurateurs les primes à l'emploi octroyées en 2004 par le gouvernement Raffarin pour les inciter à participer à des négociations salariales. Ce n'eut aucun effet. En décembre

2005 un accord de réévaluation de la grille salariale fut finalement signé par cinq organisations de salariés (CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC) et une unique organisation patronale. Le président de l'Umih proclama alors son refus de cet accord de grille « ridicule », car, déclara-t-il avec cynisme, il évoquait de « vraies augmentations, possibles uniquement avec un taux réduit de TVA ».

C'est dire que les 800 000 salariés du secteur risquent d'attendre. « C'est scandaleux », a déclaré le responsable de la CGT Commerce, qui ajoutait que « les allègements déjà accordés en 2004 n'ont pas créé autant d'emplois que le prétend l'Umih. Et le seul impact salarial a été la suppression du smic hôtelier. » Mais qu'importe au gouvernement qui ne vise qu'à obtenir les bonnes grâces électorales de petits patrons, en les achetant avec l'argent prélevé sur l'ensemble de la population.

Annie ROLIN

• Vingt ans après Tchernobyl

Le mensonge d'État a la vie dure

Invité de l'émission Les quatre vérités diffusée sur France 2 mardi 18 avril, Alain Madelin, qui était ministre de l'Industrie et de la Recherche en avril 1986, lors de l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl en Ukraine, a tenu le même discours que vingt ans plus tôt.

« Le gouvernement n'a pas caché la vérité. Nous avons appliqué les normes de sécurité de l'OMS qui sont très éloignées des normes de danger. La personne qui a subi le plus d'irradiation en a moins subi que le Breton que je suis qui vit à côté d'un massif de granit ». Ou encore, rappelant ses propos de l'époque : « Si quelqu'un a mangé deux tonnes d'épinards dans les dernières 48 heures sans les laver, il commence à atteindre une norme, non pas de danger, mais une norme d'alerte où il est conseillé d'aller voir un médecin ».

Le temps ne fait rien à l'affaire. Madelin persiste à défendre la thèse du gouvernement Chirac de l'époque, qui affirmait que la France, « en raison de son éloignement,

a été totalement épargnée » par les retombées radioactives consécutives à l'accident de la centrale de Tchernobyl et que – ce qui contredit la phrase précédente ! – « à aucun moment, les hausses de radioactivité observées n'ont posé le moindre problème d'hygiène publique ».

Pourtant, depuis, les études menées par un organisme indépendant ont montré que le nuage radioactif de Tchernobyl ne s'est pas miraculeusement arrêté aux limites des frontières françaises, et qu'il a fait plus que « tout juste frôler » la frontière est du pays. Dans certains endroits, en Alsace, dans le sud-est de la France et en Corse, les concentrations d'éléments radioactifs ont été importantes. Et surtout, leurs effets ont eu des conséquences sur le long terme. Ce n'est pas seulement le sanglier aux champignons et aux épinards alsaciens, qu'il était alors déconseillé de consommer ! Toute la chaîne alimentaire s'en est trouvée affectée, et pour longtemps, de l'herbe aux rumi-

nants qui la brouaient et donnaient ensuite un lait contaminé, ainsi que les cultures de fruits et légumes dont on consomme les feuilles. Quelles conséquences cela a-t-il eu sur la santé humaine en France ? Suffisantes en tout cas pour que la justice enquête après les plaintes déposées par des malades atteints d'un cancer ou d'affections de la thyroïde.

Un rapport d'experts publié il y a un an a aussi mis en évidence la responsabilité des différents ministères en charge du problème qui, après avoir attendu six jours pour admettre que le nuage radioactif avait bien traversé une partie du pays, ont choisi sciemment de minimiser, et même de cacher les risques encourus, laissant la population continuer à consommer des produits contaminés.

Et ce sont les mêmes, ou leurs successeurs, qui sont aux commandes de l'État et demandent qu'on leur fasse confiance quand ils affirment œuvrer pour l'intérêt général !

Marianne LAMIRAL

• Un an après l'incendie de l'hôtel Paris Opéra

Rien n'a changé

Un an après l'incendie meurtrier de l'hôtel Paris Opéra, dans lequel avaient péri 25 personnes dont onze enfants, la situation du logement des familles les plus pauvres n'a pas changé.

Si les survivants ont tous été relogés, « des milliers de familles sont encore hébergées dans des hôtels vétustes, précaires et coûteux », a rappelé l'association Droit au Logement.

L'incendie du Paris Opéra avait été suivi de deux autres, ayant fait respectivement 17 et 7 morts. Aujourd'hui encore, il n'est pas exclu que de tels drames se reproduisent car, ainsi qu'un responsable de l'Association des familles de victimes le rapportait, « les relogements d'urgence se font toujours dans des locaux inadaptés véritables torches potentielles » et parce que « les vendeurs de sommeil continuent à mettre la vie de pauvres gens en danger en toute impunité ».

Contrairement aux discours de Villepin, Borloo et

quelques autres de leurs compères, prétendus spécialistes du logement, l'habitat insalubre est loin d'être en cours de résorption à Paris, pour ne parler que de la capitale. Les réhabilitations comme la construction de logements destinés à la population modeste sont en panne. Des milliers de logements annoncés, personne n'en voit la couleur et la situation reste telle qu'un adjoint au maire de Paris, en charge du logement, la décrivait en septembre dernier, peu après les drames : mille immeubles parisiens sont insalubres dont 500 en « insalubrité extrêmement sérieuse ». Mais depuis cette constatation, la mairie socialiste de Paris n'a rien fait de plus que le gouvernement alors qu'il faudrait prendre le taureau par les cornes et mettre enfin fin à cette situation scandaleuse.

Exproprier ceux qui font des affaires en louant des taudis au prix fort, avec les familles les

plus démunies que les services sociaux leur envoient, démolir et reconstruire autant que nécessaire, réhabiliter rapidement et de fond en comble les immeubles qui peuvent l'être, construire du neuf à destination des foyers modestes et refuser la spéculation sur les terrains

comme sur les appartements, ce sont là autant de mesures qui pourraient être décidées par la mairie. Mais pour mener une telle politique, il faudrait que le socialisme qui s'affiche à la mairie de Paris soit autre chose qu'une simple étiquette...

Lucienne PLAIN



— Villepin et ses promesses : du vent ! —

Peu après les incendies meurtriers de l'été 2005, Villepin n'avait pas été avare de promesses en faveur de la construction de logements.

Le 1^{er} septembre, il annonçait publiquement qu'il avait décidé la libération rapide de terrains appartenant au secteur public (SNCF, ministère de la Défense, etc.) pour la construction de 20 000 logements « dans les prochains mois ». Il appelait la Ville de Paris à construire également « dans les dix-huit mois » des logements intermédiaires et pour étudiants sur les terrains

des Batignolles, libérés des projets liés aux Jeux Olympiques qui n'auront pas lieu à Paris. 5 000 logements-foyers supplémentaires étaient également annoncés. Des crédits (50 millions d'euros) devaient être attribués au financement des mises aux normes de sécurité des immeubles sociaux en ayant besoin. Villepin déclarait aussi que l'État allait verser sans délai tout ce qu'il doit aux organismes HLM, que l'Aide personnalisée au logement (APL) serait revalorisée, etc.

Depuis, du point de vue du logement à destination

des foyers à revenus modestes et très modestes, rien n'a été fait. La seule promesse ayant vu le jour (outre l'augmentation minimale de 1,8 % du taux de l'APL) a été le relèvement des plafonds de ressources donnant accès à un prêt à taux zéro pour acheter un logement. Ce n'est pas cela qui peut pallier au manque de logements sociaux, en particulier dans les grandes agglomérations, ni faire disparaître l'habitat insalubre.

L. P.

Loyers trop chers salaires trop bas

L'été dernier, Borloo décidait que le calcul du montant des loyers ainsi que leur augmentation chaque année à la date anniversaire du bail ne se ferait plus sur la base de l'indice Insee du coût de la construction (ICC). Ce dernier grimpait à une allure telle qu'il mécontentait y compris ceux qui disposent d'une certaine aisance financière, jusqu'à leur interdire d'habiter dans les centres villes ou autres quartiers prisés.

Un nouvel indice de calcul des loyers était donc mis en place, intégrant 60 % de l'indice des prix à la consommation, 20 % de celui du coût de la construction et 20 % de celui des travaux d'entretien et d'amélioration. Résultat de ce panachage, un « indice de référence des loyers », IRL, qui aujourd'hui se trouve être beaucoup plus fort que

l'ICC : l'indice du coût de la construction est descendu à 1,02 au dernier trimestre 2005 tandis que le nouvel indice s'établit, lui, à 2,6 %, en particulier parce que les prix continuent d'augmenter.

Dans cette histoire, avec le nouvel indice comme avec l'ancien, ce sont les locataires qui sont perdants et les propriétaires qui continuent de faire ce qu'ils veulent, en louant au prix fort et en augmentant sans hésiter régulièrement leurs loyers.

Pour qu'enfin le besoin élémentaire que représente un logement correct, conforme aux besoins de chaque foyer, puisse être satisfait, il faudrait non pas jouer sur les indices de calcul des hausses, mais bloquer les loyers et augmenter les salaires.

L. P.

• Caisse des Dépôts

Pour se loger ou pour spéculer ?

La Caisse des Dépôts qui fut entre autres créée pour gérer le 1 % patronal, vient d'introduire en Bourse sa filiale immobilière, Icade. En un seul jour, la valeur des actions a grimpé de plus de 9 %. « Pour sa première cotation, Icade enflamme le marché », commente un journal financier. Mais pour des dizaines de milliers de locataires, ce sont les loyers qui flambent.

Environ 45 000 logements, pour la plupart en Île-de-France, appartenant à la Caisse des Dépôts ont été rattachés à sa filiale Icade, avec à la clé des augmentations de loyer, afin de rejoindre le prix du marché de l'immobilier, même si leurs occupants ne sont pas plus fortunés que ceux des HLM.

Quand ces 45 000 logements ont été construits, dans les années soixante, il s'agissait de logements sociaux. Puis, la Caisse des Dépôts, invoquant le blocage de leurs loyers, les avait laissés se dégrader jusqu'à ce que, vingt ans plus tard, l'État lui verse des subventions pour leur réhabilitation. La Caisse des Dépôts avait alors signé des conventions l'engageant à pratiquer pour ces logements des loyers de HLM, mais pour une durée limitée. En 1996, elle a commencé leur « déconventionnement », qui s'est traduit, au fil des ans, par des hausses de

loyers considérables. Depuis, à la faveur d'un changement d'occupant, le loyer peut plus que doubler d'un seul coup. Et les locataires en place ne sont pas à l'abri : à l'occasion du renouvellement du bail, la Caisse des Dépôts introduit de nouvelles dispositions, se traduisant par de fortes hausses de loyer.

Dans un livre paru en septembre dernier, la socialiste Marie-Noëlle Lienemann, qui fut secrétaire d'État au Logement en 2001 et 2002, déclare avoir dépensé à l'époque « une énergie considérable » à l'encontre de la Caisse des Dépôts pour « éviter la disparition pure et simple de milliers de logements sociaux dans des villes comme Sarcelles, Bagneux, Montreuil, Fontenay-aux-Roses, Cachan, Gonesse... », mais elle n'a obtenu, dit-elle, « qu'un succès modéré ». Elle se garde bien de mentionner que le directeur général de la Caisse des Dépôts est nommé par le gouvernement et qu'en tant que responsable de cette politique de hausse des loyers sociaux, il aurait pu être révoqué en conseil des ministres, ce que le gouvernement de Jospin, auquel Lienemann participait, n'a bien sûr pas fait.

Avec les gouvernements de droite, les hausses de loyers se sont poursuivies. La Confédé-

ration nationale du logement du Val-de-Marne estime que près de 9 800 logements de ce département doivent être sortis des loyers HLM. À Sucy-en-Brie et à Chevilly-la-Rue, les maires se sont plaints de cette politique qui leur coûterait une amende, la proportion de logements sociaux dans leur commune descendant alors en dessous de 20 %.

La grogne qui s'est répandue parmi les élus locaux, y compris ceux de l'UMP, a conduit la Caisse des Dépôts à décider un gel du déconventionnement jusqu'en 2007, autrement dit un simple répit jusqu'aux élections. Mais cette parenthèse étant passée, seuls les intérêts des actionnaires d'Icade seront pris en compte... sauf si la lutte des habitants venait lui imposer un recul.

Dans plusieurs communes d'Île-de-France, des associations de locataires ont entrepris des actions pour refuser le nouveau bail « déconventionné » et les hausses de loyer qu'il engendre. Et c'est bien le seul moyen de résister à un système dans lequel ne compte que la rentabilité financière, au mépris des besoins en logements.

Jean SANDAY

• Delphi – Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis)

Restructuration sur le dos des travailleurs

Les dirigeants de l'équipementier automobile Delphi, au service d'une poignée d'actionnaires, ont décidé de restructurer l'ensemble de la société. Son principal actionnaire, l'ex-PDG du groupe, avait fait part à la presse de ses projets d'abandonner les fabrications de certains composants automobiles, il y a de cela déjà plusieurs années.

Les actionnaires de Delphi, également actionnaires de General Motors pour plus de 80 % d'entre eux, lorgnent vers des sources de profits plus alléchantes. En acquérant plus d'une demi-douzaine d'activités dans le secteur médical, ils ont créé Delphi Medical, une nouvelle division de la compagnie.

Les équipements automobiles étaient autrefois fabriqués par GM. Delphi fut créée afin de sous-traiter les équipements non stratégiques de la voiture pour faire baisser les coûts en réduisant les salaires. Visteon, sœur jumelle de Delphi, a été créée chez Ford avec le même objectif.

Delphi exploite déjà environ 20 000 travailleurs au Mexique et en Asie. Dans un pays comme la Chine, les salaires sont à peine supérieurs à 100 dollars par mois. GM pourra continuer à y acheter ses équipements à bas prix.

La faillite ou banqueroute de Delphi n'est qu'une méthode pour justifier une gigantesque restructuration, des suppressions d'emplois et des réductions de salaires dans l'ensemble du secteur automobile. C'est l'illustration de l'utilisation du « chapitre 11 » sur les faillites aux États-Unis, à des fins qui

n'ont que très peu à voir avec la « santé » de Delphi.

Les mesures proposées au juge des faillites, ainsi que les négociations avec les syndicats, sont totalement dirigées contre les travailleurs.

Quatorze usines sur vingt-huit, situées aux États-Unis, sont nommément menacées de fermeture ou de revente. Cela concerne, à terme, 11 000 ouvriers et employés et d'ores et déjà 8 500 salariés dans le monde. Ils appartiennent aux services dits de support, comme les centres techniques, l'informatique et les services généraux.

Pour faire passer la pilule, Delphi envisage la reprise de 5 000 travailleurs chez GM. 17 000 autres travailleurs seraient « éligibles » à une forme de retraite non encore définie, à condition d'avoir 27 ans d'ancienneté. Par ailleurs les employés ayant plus de 10 ans d'ancienneté, pourraient partir avec une prime de 140 000 dollars. En dessous de dix années, la prime serait de 70 000 dollars. Delphi incite les travailleurs à accepter ces conditions, qui sont loin de compenser la perte de leur emploi et des prestations sociales qui lui sont liées, en suggérant un avenir encore plus sombre pour ceux qui resteront.

Car les dirigeants de Delphi veulent plus que les suppressions d'emplois. Dans un premier temps, ils ont proposé de réduire les salaires, aux États-Unis, en les faisant passer de 22 dollars de l'heure à 12,5 dollars. Lors des dernières négociations avec les syndicats, le salaire passerait finalement à 16,5 dollars. Cela représente une diminution de 25 % ! Quant aux montants

des retraites et des prestations sociales, Delphi envisage de les réduire aussi dans de fortes proportions.

Ce plan ne devait initialement toucher que les États-Unis, mais il concerne maintenant l'Europe dans son ensemble, puisque même une usine en Pologne n'est pas jugée assez rentable.

Ici en France, après la fermeture de l'usine d'amortisseurs de De Carbon à Andé (Eure), il y a presque six ans, c'est au tour de celle de Villeron (Val-d'Oise), où étaient fabriqués les systèmes de freinage, les alternateurs et les pots catalytiques.

Quant au centre technique de Tremblay, 300 emplois sont directement menacés sur les 850 occupés aujourd'hui.

Il est à souhaiter que nombre de travailleurs ne veuillent pas faire les frais de l'appétit des actionnaires, y compris bien sûr aux États-Unis.

Ici à Tremblay, 25 postes ont déjà été supprimés. Face à cela, l'ensemble des syndicats (sauf la CGT, très minoritaire), a signé un accord de méthode qui ne prévoit, en cas de départ volontaire, que les indemnités légales de licenciement, ainsi qu'une prime d'un mois de salaire par tranche de cinq ans d'ancienneté.

La direction craint cependant toujours la réaction des travailleurs. Cela prouve qu'elle est encore possible car l'ampleur des suppressions d'emploi pourrait susciter la colère du personnel.

Correspondant LO

• Saint-Gobain-Desjonquères – Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)

La colère monte

Ces dernières semaines plusieurs débrayages ont eu lieu à l'usine Saint-Gobain de Sucy, en particulier suite à l'annonce qu'il n'y aurait ni intéressement ni participation en 2006. Il faut dire que dans les circonstances actuelles – Saint-Gobain se vante de profits records et achète des entreprises par dizaines – cela apparaît comme une véritable provocation.

En 2005 en effet, l'entreprise a annoncé un bénéfice de 1,3 milliard d'euros, en hausse de 6,4 % par rapport à 2004. Les dividendes distribués aux actionnaires ont augmenté eux aussi de 6,3 %. Et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. L'entreprise déclare avoir racheté plus de 60 entreprises. Pour s'emparer du géant anglais de la fabrication des plaques de plâtre, BPB, l'entreprise a dû mobiliser 5,9 milliards d'euros ! Et 2005 était dans la continuité de 2004, année pour laquelle Saint-Gobain annonçait un profit de 1,12 milliard d'euros, en hausse de 10 %, un dividende en augmentation de 11 % et 41 nouvelles entreprises rachetées.

Mais quand il s'agit de reverser ne serait-ce que quelques miettes à ceux qui ont produit cette richesse, les résultats s'inversent. Selon le principe « diviser pour régner », les calculs se font par branches, et dans la branche flaconnage, nous n'aurions pas été assez rentables. Le « seuil de déclenchement » de l'intéressement n'aurait pas été atteint paraît-il. Cette annonce nous a en tout cas fait atteindre le seuil de déclenchement de la colère et ce n'est pas fini.

Surtout que d'autres raisons nous donnaient envie

d'exprimer notre ras-le-bol, en particulier la baisse régulière des effectifs. Pratiquement chaque année, la direction met en place une « nouvelle structure ». En clair, il s'agit de faire tourner toujours autant de lignes de production, mais avec de moins en moins de personnel. Pour conduire la production au bout chaud – de la sortie des fours jusqu'aux derniers traitements du verre – il n'y a plus qu'un seul ouvrier par ligne, travaillant dans un bruit et une chaleur infernale. Quant au bout froid – pour contrôler et emballer les flacons – là où il y avait encore récemment deux voire trois salariés, il n'en reste plus qu'un. Au moindre problème, d'un côté comme de l'autre, c'est la panique.

Et pour boucher les trous, la direction use et abuse des intérimaires, CDD et stagiaires. Moins au fait des dangers liés à la manipulation du verre, ces travailleurs précaires se font régulièrement des brûlures et des coupures. Mais même les salariés les plus aguerris, à force de devoir aller vite, peuvent être accidentés. Un genou blessé, un bout de doigt emporté, ce sont deux des derniers accidents de l'usine.

Et c'est pourquoi plusieurs débrayages ont été particulièrement bien suivis ces dernières semaines. Y compris ceux pour l'abrogation du CPE. Mais comme l'essentiel des problèmes demeurent, notre colère reste intacte.

Correspondant local

• Centre hospitalier – Lyon-Sud

La gériatrie, parent pauvre des hôpitaux

Au Centre hospitalier Lyon-Sud, la situation s'est dégradée dans tous les services et notamment en gériatrie (court, moyen et long séjour), où il y a une centaine de lits. Le service de court séjour est vétuste. Logé dans un vieux bâtiment, avec des chambres à trois lits, sans salle de bain ni WC, les conditions d'hospitalisation y sont particulièrement dures.

Les conditions de travail le

sont également et les agents n'hésitent pas à parler de « maltraitance involontaire » quand ils n'arrivent pas à s'occuper correctement des patients qui demandent beaucoup de présence. Depuis des années, régulièrement, quand la situation devient intenable, la grève est la seule solution pour faire bouger la direction.

La canicule de l'été 2003 n'a rien changé. La direction pré-

fère fermer des lits plutôt que de recruter. Or ces lits manquent cruellement.

Le sort réservé à la gériatrie est à l'image de ce qui se passe partout dans l'hôpital public. C'est une situation choquante. Alors que les moyens de soigner correctement existent largement, ce sont les plus faibles qui pâtissent des économies drastiques imposées à la santé.

Correspondant LO

Du jamais vu à l'hôpital public !

L'Agence Régionale de l'Hospitalisation reproche à l'hôpital de Vienne de dépasser de 7 % la moyenne régionale de charges de personnel. La trentaine de postes supprimés cette année avec le non-remplacement des départs à la retraite ne lui suffit pas.

Du coup, le directeur de cet

L'intimité, c'est du luxe ?

La direction a trouvé une solution pour combler une partie de son déficit ! Elle veut faire payer les chambres individuelles 35 euros par jour, ce qui fera 50 euros au total avec le forfait hospitalier.

Une fois de plus, ce sont les

hôpital vient d'annoncer le licenciement de deux agents embauchés en CDI pour « motif économique ».

Ce n'est finalement que l'aboutissement de la politique de restriction budgétaire orchestrée par le ministère de la Santé.

assurés qui vont trinquer.

Et dans les services où il n'y a que des chambres individuelles, obligera-t-on les patients à payer ?

Extraits du bulletin Lutte Ouvrière - Hôpital Edouard Herriot (Lyon)

Des salariés de France Soir brandissent le numéro de protestation de leur journal.



• **France Soir**

Grève contre les licenciements

Le personnel du quotidien France Soir est en grève depuis le 13 avril. Ce mardi 18, il a reconduit sa grève qui a commencé dès que le tribunal de commerce de Lille a choisi l'équipe Brunois-Rey comme repreneurs.

À la fin des années cinquante, *France Soir* vendait plus d'un million trois cent mille exemplaires. Depuis, sa diffusion est tombée à 35 000 exemplaires par jour.

En une dizaine d'années, *France Soir* a changé de propriétaire plusieurs fois. Les reprises se sont accompagnées de nombreuses suppressions d'emplois. En supprimant du personnel, les directions successives ont encore fragilisé ce titre, car comment fabriquer un journal sans journalistes, photographes, infographes, metteurs en pages, etc. Il ne suffit pas de mettre de l'encre sur du papier pour intéresser les lecteurs. Les ventes ont donc continué de chuter. Dans la presse comme ailleurs, les patrons ont toujours la possibilité, pour tenter d'améliorer leurs résultats, plutôt que le contenu du journal, de réduire le nombre de leurs employés. Aujourd'hui, le personnel compte environ 130 salariés, journalistes souvent pigistes, c'est-à-dire payés à la tâche, ouvriers du Livre, employés et cadres.

Parmi les différents repreneurs qui se sont présentés pour

le rachat du titre figurait un homme d'affaire franco-israélo-russe, Arcadie Gaydamak, déjà propriétaire du journal *Moscow News*. Ce personnage est sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour trafic d'armes vers l'Angola. Il doit 75 millions d'euros au fisc français mais il se proposait malgré cela de reprendre *France Soir* avec la totalité des salariés, et d'apurer les dettes.

L'autre candidat à la reprise était le promoteur immobilier Jean-Pierre Brunois, flanqué d'un pseudo journaliste aux accents populistes, spécialiste de la presse « poubelle » : Olivier Rey. Ces deux-là n'entendent conserver que 51 personnes, dont 31 journalistes. Pour compresser les frais et les effectifs, ils proposent de se passer de photographes, de n'utiliser que les dépêches d'agences. Ils supprimeraient d'emblée les services « Politique » et « Culture », tout un programme !

Pour ces messieurs, un journal populaire n'a besoin que de faits divers et du turf, le reste n'est pas censé intéresser le « populaire ». Le personnel de *France Soir*, par la voix du Comité d'entreprise, avait indiqué sa préférence, sans grandes illusions, pour l'autre repreneur, qui prétendait ne pas licencier. Mais le tribunal de commerce de Lille en a décidé autrement.

Dans cette société, les moyens d'information ne sont

que des marchandises devant permettre à leurs propriétaires d'engranger des profits, en modelant au passage l'opinion. Pour ce faire, ils bénéficient des « talents » de bon nombre de journalistes qui n'hésitent pas à distiller les idées bien conformistes de leurs maîtres, oubliant qu'ils sont eux aussi des salariés. Mais parfois la réalité les rattrape, et ils se retrouvent dans la situation des travailleurs dont ils n'ont jamais soutenu ni les revendications, ni les luttes.

Le personnel de *France Soir*, qui ne compte pas que des journalistes, s'est mis en grève. Des assemblées générales se tiennent chaque jour et la rédaction est occupée par les salariés, jour et nuit. Des numéros de *France Soir-Résistance* sont fabriqués, imprimés et distribués au public, pour expliquer les raisons du conflit. Un blog a été créé.

Quand les nouveaux repreneurs sont venus en visite et prendre contact avec le personnel, ils ont été superbement ignorés et accueillis par des dos tournés. Les travailleurs de *France Soir* ont mis en route un recours en justice pour annuler la décision du tribunal de commerce. Les avocats des salariés doivent rendre compte de leurs démarches ces jours-ci.

Correspondant local

• **Arte et la sidérurgie lorraine :**

« Elle est tombée par terre... la faute aux prolétaires ! »

Le mardi 11 avril, Arte présentait une soirée Théma dont le titre : « Le chômage n'est pas une fatalité », était bien la seule chose juste. Car passé le titre, ça se gâtait. Deux reportages étaient censés illustrer le thème de l'émission : un sur Longwy – la catastrophe – et un sur une ville charbonnière d'Angleterre – la merveille grâce à la politique de Thatcher.

En Lorraine, le passage du reportage sur Longwy, « Lorraine cœur brisé », a suscité nombre de protestations, dont la presse locale s'est fait l'écho, tant le reportage sur la fermeture des usines sidérurgiques de la région était une caricature. Parlant de Longwy comme d'un Eldorado, dans les années 1960, alors que la vie et les conditions de travail dans les usines sidérurgiques étaient très dures, la crise de la sidérurgie des années 1970 y était présentée comme la conséquence naturelle d'usines vétustes et d'ouvriers sureffectifs. Les responsabilités patronales ? Inconnues au bataillon !

Pour les réalisateurs, les pouvoirs publics avaient beaucoup trop traîné... à cause des manifestations ouvrières. Il aurait fallu licencier tout de suite, cela aurait coûté moins cher à l'État, qui a payé la casse sociale. Comme si l'argent public avait atterri dans la poche des ouvriers licenciés et pas dans celles des barons de l'acier, bien content de se dégager d'une industrie dans laquelle ils n'investissaient plus. Les de Wendel et les autres, grâce à la prise en charge de leurs dettes par l'État sous la droite, puis la nationalisation sous la gauche, ont continué à arrondir leur fortune ailleurs. Pas un mot n'était dit sur les héritiers de Wendel, aujourd'hui 750, dont la fortune est gérée par Seillière et dont la situation est à l'opposé de celle de la population laborieuse de Longwy.

Le film fourmillait d'inepties et de contrevérités. Ainsi il attribuait le plan Acier adopté en mars 1984 au Premier ministre Fabius. C'était

lui donner de la promotion avant l'heure ! Il n'avait été nommé à ce poste que le 18 juillet 1984. En mars, c'est Mauroy qui était à la tête d'un gouvernement comprenant des ministres communistes, même si Fabius, en tant que ministre de l'Industrie a eu, bien sûr, sa part de responsabilité dans le plan Acier.

Des régions industrielles comme Longwy ont été sinistrées. Pour faire face à cette situation, la solution préconisée par les différents gouvernements, de droite comme de gauche, qui se sont succédé, a été d'offrir aux industriels, sous prétexte de les inciter à créer des emplois, des aides considérables. Ça n'a pas marché, constatait le reportage, qui affirmait que c'était à cause – devinez – des manifestations !

Était ainsi interviewé Jacques Chérèque, ancien numéro deux de la CFDT, et père de son secrétaire général actuel, membre du PS et qui fut nommé par Fabius en 1984 préfet à la reconversion industrielle. Lui aussi laisse entendre que si les industriels ne sont pas venus ou sont partis, c'est seulement à cause des manifestations de la CGT ! Et d'évoquer JVC, Panasonic ou Daewoo... en mentant délibérément car les manifestations – qui impliquaient d'ailleurs aussi la CFDT et FO dans plusieurs entreprises – ont eu lieu en réponse aux menaces de fermetures d'usines. Bien sûr, pas un mot sur ce qu'est devenu l'argent touché par ces groupes, ni sur les liens entre ces groupes et la droite française (le patron de Daewoo était un ami proche de Chirac et Longuet), ni sur le fait que les trusts de l'acier, qu'on disait moribonds, sont aujourd'hui parmi ceux qui rapportent le plus de profits à leurs actionnaires.

Non, pour les responsables de cette émission, si ça va mal, ce n'est pas à cause de la rapacité des industriels et des banquiers, mais à cause des travailleurs qui ne veulent pas se laisser faire et font fuir les industriels. La voix de leurs maîtres !

Étienne HOURDIN

• La Poste - Centre de tri J.-J.-Bosc – Bègles – Bordeaux

La direction prolonge les sanctions

Suite au conflit contre la suppression de plus de 40 emplois en mai 2005, la direction de La Poste avait lourdement et injustement sanctionné quatorze syndicalistes du centre de tri sous le prétexte que cinq cadres avaient été retenus pendant une nuit dans une des salles du centre de tri. Elle avait par ailleurs porté plainte au pénal pour « séquestration ».

Un syndicaliste contractuel avait été licencié, des « exclusions temporaires de fonctions » allant de trois mois à deux ans avaient été prononcées. D'autres postiers avaient été mutés d'office dans des bureaux de poste. Avec de telles sanctions, la direction de La Poste entendait faire un exemple, et ce d'autant plus que, dans les centres de tri, La Poste est engagée dans une vaste réorganisation avec la mise sur pied de plates-formes industrielles régionales, ce qui va se traduire par des milliers de suppressions d'emplois dans les années à venir.

En septembre dernier, le tribunal administratif avait suspendu les sanctions de deux des quatorze postiers. Mais le Conseil d'État a décidé en mars de casser la décision du tribunal administratif de Bordeaux qui avait permis la réintégration

d'un des deux postiers, l'autre voyant sa suspension de sanction confirmée grâce à un autre vice de forme : le directeur qui avait signé la sanction suite au conseil de discipline n'était pas le bon. Et, grâce à ce même vice de forme, sur deux autres dossiers, dont celui du secrétaire du syndicat, le Conseil d'État a également ordonné la suspension des sanctions.

Le Conseil d'État autorisait donc La Poste à exclure de nouveau un des syndicalistes réintégré par le tribunal administratif. Mais elle aurait dû réintégrer les deux autres, au moins jusqu'au jugement sur le fond. Sans hésiter, la direction de La Poste a contourné cette décision avec la manœuvre suivante : elle a simplement annulé les sanctions prises en juillet dernier pour les trois dossiers visés par le Conseil d'État pour vice de forme et, sans même se donner la peine de réunir un nouveau conseil de discipline, elle a fait signer les mêmes sanctions cette fois-ci par le « bon » directeur. Au final, les deux réintégré en septembre sont de nouveau exclus, et aucun des quatorze n'a réintégré le centre de tri, contrairement à ce que préconisait le Conseil d'État.

Les nouvelles sanctions prises prennent effet... au 14 avril



Lors de la sortie du Conseil de discipline, en 2005.

2006, ce qui revient dans les faits à prolonger de 10 mois les exclusions de fonctions, le dernier devant ainsi réintégrer La Poste en avril 2008 ! La Poste promet, et c'est quand même le moins qu'elle puisse faire, de « reconstituer leur carrière » entre juillet 2005 et avril 2006. Rappelons que durant cette

période ils étaient dehors, certains devant se débrouiller avec des petits boulots mal payés, la solidarité des postiers comblant les pertes de salaires.

De nouvelles procédures contre ces dernières décisions de La Poste vont bien sûr être engagées par les postiers. Car ce n'est évidemment pas

l'acharnement de la direction de La Poste, son mépris des postiers et même des décisions rendues en leur faveur, qui feront changer d'avis tous ceux qui trouvent sa politique de suppression d'emplois inacceptable. Bien au contraire !

Correspondant LO

• Nettoyage ONET – Grenoble

Recul du patron face à la solidarité ouvrière

L'entreprise de nettoyage ONET s'illustre non seulement dans l'exploitation des salariés mais aussi dans la répression des ouvriers qui résistent, et particulièrement des militants syndicalistes.

Une déléguée CGT, qui travaille à l'usine Akema à Jarrige, est en procédure de licenciement. Le patron lui reproche d'avoir « porté atteinte à l'image de l'entreprise » en diffusant un tract dans lequel elle mentionnait les 245 infractions à la réglementation du travail relevées chez ONET lors d'un contrôle de l'inspection du travail. Par ailleurs, ONET vient aussi d'être condamné par les Prud'hommes pour racisme et harcèlement envers une ouvrière.

Le jeudi 6 avril, le délégué syndical CGT d'ONET s'est vu interdire l'accès à l'usine Vatech-Siemens où il travaille. Depuis, il est en « mise à pied conservatoire », c'est-à-dire sans salaire, et il a été convoqué à un entre-

tien préalable. L'employeur envisageait un licenciement en lui reprochant une altercation avec un supérieur hiérarchique, altercation qui aurait conduit ce dernier à se mettre... en accident de travail !

Le lendemain même de l'altercation, le directeur d'ONET s'est déplacé en personne pour mener son enquête. Un directeur qui se déplace aussi vite sur un chantier, accepte rapidement la déclaration en accident du travail, alors que d'habitude il rechigne, les délégués au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT) n'avaient jamais vu cela !

Mais le patron d'ONET a dû reculer devant la solidarité ouvrière qui s'est organisée. D'abord celle des salariés d'ONET, bien décidés à ne pas laisser passer cette menace de licenciement. Une grève a été décidée par le syndicat CGT d'ONET et tout laissait penser qu'elle serait suivie. Solidarité,

ensuite, des travailleurs de l'usine Vatech où le syndicat CGT appelait à un débrayage avec d'autant plus de raison que la direction de Vatech est bien la première responsable de cette situation en sous-traitant le nettoyage de ses locaux au plus offrant, sans se préoccuper des conséquences pour les salariés, pourvu que ça lui coûte le moins cher possible. Enfin, un rassemblement était aussi prévu par l'Union locale CGT devant Vatech, le jour de l'entretien préalable.

Eh bien, ce sont toutes ces solidarités qui ont fait reculer la direction d'ONET. Le jeudi 13 avril, celle-ci s'engageait, par écrit, à renoncer au licenciement du délégué. La direction a tout de même laissé entendre qu'une sanction minimale et sans conséquence financière serait prise. Évidemment les salariés restent vigilants.

Correspondant LO

• Parfums Marionnaud

Licenciements et odeur de profits

Un an après son rachat par le groupe Hutchinson Whampoa, le distributeur de parfums Marionnaud, 1 250 magasins en Europe, 1,16 milliard d'euros de chiffre d'affaires, annonce un plan de 450 licenciements. L'entreprise veut regrouper ses plates-formes de distribution, en fermer 23 sur 25 et les revendre à un sous-traitant.

Pour Marionnaud licencier fait partie de sa « stratégie de développement ». Le parfumeur était bénéficiaire en 2005. Le groupe dont il fait partie a augmenté ses profits de 11 % l'an passé, pour atteindre près de deux milliards de dollars. Si bien que la fortune du principal dirigeant, un milliardaire de Hong Kong, est passée du 22^e au 11^e rang mondial. La direction de Marionnaud assure qu'elle va ouvrir 250 magasins en Europe d'ici à 2009, dont 80 à 100 en France, créant ainsi 500 emplois. Des licenciements

tout de suite contre des embauches plus tard, on connaît la chanson...

En janvier 2005, au moment du rachat, l'ancien et le nouveau patrons déclaraient, la main sur le cœur : « Il n'y aura pas de plan social. » Qui pouvait les croire ? En tout cas pas ceux qui viennent de perdre leur emploi.

En même temps qu'il licencie et engrange les bénéfices, Marionnaud est poursuivi pour comptes frauduleux et revente illégale de flacons testeurs. De plus, l'entreprise a été condamnée à 12,8 millions d'euros d'amende pour « entente illicite » avec des fabricants et d'autres distributeurs de parfums. Fabricants et vendeurs s'entendaient sur les prix, à la hausse évidemment.

Mentir aux salariés, mentir à la clientèle, c'est le B.A.-BA du métier de capitaliste.

Paul GALOIS

• Printemps et été 1956

Guerre d'Algérie : les rappelés manifestaient contre leur départ

Il y a cinquante ans, le 11 avril 1956, le gouvernement du socialiste Guy Mollet décidait de rappeler 70 000 soldats du contingent « disponibles » pour intensifier la guerre contre le peuple algérien en lutte pour son indépendance. Le service militaire passait de 18 mois à 27 mois. Cette décision allait soulever le mécontentement de ces « rappelés », soutenus par une partie de la population.

En août 1955, Edgar Faure avait déjà procédé au rappel de disponibles, provoquant les premières manifestations. Mais, incapable de sortir de la crise, le gouvernement d'Edgar Faure dut dissoudre l'Assemblée nationale le 2 décembre, provoquant de nouvelles élections en janvier 1956.

Le gouvernement socialiste de Guy Mollet intensifie la guerre

La coalition de « Front républicain », composée essentiellement de socialistes et de radicaux, gagna les élections avec 30 % des voix et 170 députés, grâce à une campagne pour « la paix en Algérie ». Le dirigeant du Parti Socialiste Guy Mollet se retrouva à la tête du gouvernement avec le soutien du Parti Communiste (qui représentait 26 % des voix et 150 députés). Pourtant si Guy Mollet prétendait que « l'objectif de la France, la volonté du gouvernement c'est avant tout de rétablir la paix », il ajoutait également : « Dans l'immédiat, le potentiel militaire des forces déployées en Algérie ne peut encore être diminué. Les besoins des troupes seront satisfaits et leur relève assurée. » Mais le PCF fit comme s'il n'avait pas entendu.

Le 12 mars 1956, les pouvoirs spéciaux furent votés avec l'apport du PCF. Ce vote signifiait pourtant la suspension de toutes les libertés individuelles en Algérie et l'intensification de la répression. Un mois plus tard, le gouvernement Guy Mollet décidait de mobiliser les rappelés.

Les manifestations de rappelés dès avril 1956

Les manifestations de rappelés commencèrent dans les jours qui suivirent cette décision. La plupart de ces soldats avaient un travail et n'avaient aucune envie de quitter leur famille, ni de risquer de se faire

tuer pour une guerre dont ils pensaient qu'elle ne les concernait pas. Ils bénéficiaient souvent du soutien d'une partie de la population. Parfois, dans une usine, quand un ouvrier recevait sa feuille de route, les ouvriers débrayaient en signe de protestation.

Comme en 1955, les rappelés tentaient de bloquer les trains, refusaient de monter, saccageaient la gare, insultaient les officiers et, une fois dans le train, tiraient les sonnettes d'alarme pour l'arrêter. Ce fut le cas le mercredi 18 avril à Vauvert dans le Gard, où un millier de personnes bloquèrent l'autorail qui devait emmener les douze rappelés de la commune. Des faits similaires se produisirent le 3 mai à Lésignan, le 10 mai à Saint-Aignan-des-Noyers dans le Loir-et-Cher, le 17 mai au Mans. Le 18 mai, à Grenoble, des milliers de manifestants s'opposèrent au départ d'un train de rappelés. Le même jour, 700 rappelés mettaient à sac la gare de Dreux aux cris de « *Lacoste au poteau* » (Lacoste était le ministre socialiste rési-



Des manifestants se dirigent vers la gare de Saint-Nazaire pour tenter de s'opposer au départ des rappelés, le 29 mai 1956.

dent à Alger), « *Mollet au poteau* ».

Dans les ports aussi des mouvements eurent lieu, le 24 mai au Havre, le 28 mai à Saint-Nazaire où 8 000 ouvriers débrayèrent et manifestèrent à la gare avec 200 rappelés du contingent. Et cela continua durant tout le mois de juin et au début juillet. Partout, on assistait à peu près au même scénario : des manifestants accompagnaient les rappelés en bloquant les voies, en coulant du ciment dans les aiguillages ou en décrochant les attelages des voitures. Souvent suivaient des affrontements avec les CRS.

Les casernes connurent aussi des troubles. Le 19 mai, les

soldats rappelés du 92^e RI forcèrent les grilles de la caserne de Montluçon à près de 800. Le même jour, à Évreux, cinq cents rappelés du 9^e régiment d'infanterie coloniale manifestèrent dans les rues et à l'intérieur de la caserne aux cris de : « *Pas d'envoi de disponibles !* », « *Paix en Algérie* ». Le 8 juillet encore, au camp de Mourmelon, trois mille rappelés conspuèrent leurs officiers et prirent le contrôle du camp et du dépôt d'armes.

Ces explosions étaient aussi brèves que soudaines, et les rappelés finissaient par partir. Hormis quelques rares cas de soldats qui refusèrent de combattre, ils se retrouvèrent pris dans l'engrenage de cette « sale guerre » coloniale. Et de 200 000 hommes début 1956, les troupes en Algérie passèrent à 450 000 en juillet 1956, et à 500 000 en 1957.

Les rappelés livrés à eux-mêmes

Les rappelés se battaient sans soutien des syndicats, ni des



Des rappelés des provinces de l'Ouest débarquent à Alger le 9 juin 1956.

let, que le PCF justifia par la nécessité de préserver l'unité entre ouvriers communistes et socialistes, signifiait clairement qu'il comptait lui laisser carte blanche pour faire la guerre. En fait, le Parti Communiste voulait se préserver des chances pour gouverner à nouveau avec les socialistes.

Même sa propagande était limitée. Le PCF réclamait la « *paix en Algérie* », des « *négociations pour un cessez-le-feu* » et dénonçait la répression. L'Algérie était une « *nation en formation* ». Il parlait du « *fait national algérien* ». En un mot, il ne prenait pas clairement position pour l'indépendance immédiate et sans condition de l'Algérie. Le Parti Communiste ne chercha pas à appuyer les manifestations, à les coordonner, à donner des perspectives concrètes à tous ces militants qui tentaient de réagir comme ils le pouvaient. Ce faisant, il écœura nombre de militants ouvriers français, parmi les rappelés en particulier, qui se sentaient à juste titre « lâchés ».

Au plus fort des manifestations des rappelés, on pouvait lire dans *l'Humanité* daté du 30 mai 1956 : « *Ce qu'il faut faire ? On l'entend journallement dans les gares, on le lit sur les murs : c'est négocier avec ceux qui peuvent faire taire les armes, avec ceux contre qui on se bat. Dans les jours à venir, des millions de Français s'emploieront à le faire savoir aux députés.* » Voilà tout ce que proposait le PCF, l'organisation de délégations auprès de députés qui soutenaient Guy Mollet dans sa politique de répression !

Le Parti Communiste fit encore moins appel au reste de la classe ouvrière, qui seule pouvait paralyser l'effort de guerre. Là encore, il laissait les militants livrés à eux-mêmes.

Le PCF ne prit pas non plus

d'initiatives en ce qui concernait la solidarité avec les travailleurs algériens en France, ou pour défendre les militants algériens contre la répression. Il laissa les travailleurs algériens réagir seuls, sans soutien des travailleurs français, contribuant à creuser le fossé entre travailleurs algériens et travailleurs français. Ce fut le cas le 5 juillet 1956, lorsque les travailleurs algériens furent appelés à faire une journée de grève générale en Algérie et en France. *L'Humanité* en fit le compte rendu : 3 000 ouvriers algériens en grève à Renault, 1 100 chez Panhard, également à Citroën, à Chausson. La liste était longue, mais le PCF n'avait pas appelé les travailleurs français à les rejoindre dans cette grève. L'attitude générale de la CGT, liée au PCF, fut identique.

Le PCF, comme la CGT, ne firent vraiment rien pour tenter d'arrêter cette guerre coloniale. En s'appuyant sur cette mobilisation des mois de mai et juin 1956, il aurait pourtant peut-être été possible d'y parvenir. L'immense majorité des rappelés voulait simplement ne pas partir. Mais, avec le soutien du reste de la classe ouvrière, il y avait peut-être une possibilité d'empêcher l'impérialisme français de mener à bien la répression contre le peuple algérien. En tout cas, même si cette tentative n'avait pas été couronnée de succès, cela aurait au moins permis que les travailleurs algériens n'aient pas le sentiment de ne rien avoir à attendre de la classe ouvrière française.

Les grandes organisations se réclamant de la classe ouvrière se firent de fait les complices de l'impérialisme français.

Aline RETESSE

À Presles dans le Val-d'Oise, les 3, 4 et 5 juin

La Fête 2006 de Lutte Ouvrière est dans six semaines !

Voici les quelques éléments du programme artistique qui sont confirmés

Sur le Grand Podium



Pauline Croze, auteur, compositeur et interprète

Elle a 26 ans mais compte déjà derrière elle plus de dix ans de guitare et de chant et elle est certainement une des futures grandes de la chanson française. Elle s'accompagne à la guitare sur des mélodies originales, parfois influencées par la musique anglo-saxonne, et

chante des histoires douces-amères. Déjà récompensée plusieurs fois par des prix, sélectionnée aux Victoires de la Musique et programmée prochainement au Printemps de Bourges et à l'Olympia, c'est une chanteuse qui n'est plus à découvrir.

Ba Cissoko

Ce groupe est composé de quatre jeunes Guinéens, qui tirent de leurs instruments, koras, basse et percussions, un son original, très dynamique, à la fois africain et rock.

La kora est, à l'origine, un instrument traditionnel de la culture mandingue. C'est un oncle, griot et grand maître de la kora, qui initie dès son plus jeune âge Ba Cissoko à cet instrument. Mais c'est en voyant

des guitaristes comme Jimmy Hendrix tirer des effets de sa guitare qu'il a l'idée d'une kora électrique, introduisant ainsi une mini-révolution dans la musique ouest-africaine. Ce groupe guinéen ne reprend pas que des thèmes ancestraux, il compose aussi et alors chante l'exil, l'entraide, le courage des mères, il dénonce les mariages forcés, en langues peul ou soussou.

Mes souliers sont rouges

Un nom pareil, ça intrigue ! Il s'agit en fait d'un groupe de cinq musiciens multi-instrumentistes (guitare, violon, contrebasse, accordéon, mandoline, banjo, trombone, percussions...) qui chantent depuis une dizaine d'années. Ayant grandi loin des médias, « Mes souliers sont rouges » est avant tout un groupe de scène

avec, au compteur, pas moins de 120 concerts par an. Ces joyeux lurons ont déjà fait chanter et danser partout dans l'hexagone. Avec leur musique, d'influence traditionnelle québécoise et folk, ils font participer le public à des chansons à répondre. Leurs airs et leur spectacle sont dansants et entraînants.

La compagnie Jolie Môme

Depuis vingt ans, les artistes de la compagnie Jolie Môme font du théâtre et de la chanson un acte politique. Leur démarche est collective et équitable : salaire égal, contribution de chacun à l'écriture des textes, à la création des costumes, des décors, de la musique... La troupe lutte pour ses idées, en chantant dans les rues de Paris le dimanche, ou en venant dans les manifs, sous un drapeau rouge, soutenir les sans-logis, les sans-papiers, les salariés en lutte ou, récemment, les étudiants et lycéens mobilisés contre le CPE. Ils sont souvent venus à notre Fête. Cette année, ils chanteront leur spectacle cabaret, *Légitime colère*, qui met en scène et en chansons un siècle de vie, de luttes et d'espoirs du mouvement ouvrier.

Sur la scène du Petit Théâtre

Nous pouvons déjà annoncer que le dimanche soir, l'orchestre « *Un peu frais pour la session* » animera un « bal mixer » avec de la musique folk, irlandaise et autre.



Balbino Medellin

Après avoir accompagné à la guitare des artistes comme Sergent Garcia ou Mano Solo, Balbino Medellin a décidé de se lancer à son tour dans la chanson. Bernard Lavilliers a contribué à le faire connaître en le conviant à chanter avec lui *Les mains d'or* au Grand Rex à Paris. Son premier album, intitulé

Gitan de Paname, le caractérise bien : un jeune manouche de 27 ans égaré à Paris. Il est en effet d'origine à la fois gitane et catalane, mais a grandi en banlieue parisienne. Mêlant rock alternatif et fandango, il raconte en français et en espagnol sa jeunesse turbulente, ses amours, ses douleurs et ses joies.

MAP (Ministère des Affaires Populaires)

MAP est un groupe de cinq musiciens de rap, hybride, partagés entre leurs racines méditerranéennes, leur vie de ch'ti (ils viennent du Nord) et leur culture

hip-hop. Le tout donne des lyrics sur des sonorités orientales, musettes ou tziganes. Leurs textes évoquent la fierté d'être ouvriers, sur des rythmes chaleureux.



Louis et les cotons tiges visitent Brassens

Ce quatuor de la région lyonnaise swingue, tangote et valse sur les chansons de Georges Brassens. Leurs arrange-

ments sur ses textes allient fantaisie, humour et poésie, pour en faire un savoureux spectacle de chansons théâtralisées.

Claude Michel

Cette chanteuse et accordéoniste, accompagnée d'un guitariste, exprime les colères, les luttes et les joies des femmes

qu'elles soient d'ici ou vivent ailleurs. Ses textes poignants ou combatifs font partager sa révolte et sa volonté de dignité.

MD Trio

Jazz manouche inspiré par la musique de Django Reinhardt

N'oubliez donc pas vos cartes d'entrée, vendues 15 euros quelques jours avant la Fête et à l'entrée, alors que vous ne la paierez que 12 euros en l'achetant aujourd'hui, sans oublier non plus les bons d'achats procurant une réduction de 20 % dans la Fête.

Pour commander votre carte d'entrée

Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la Fête au prix de 12 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE
BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes d'entrée demandées et joindre un chèque du montant voulu (12 euros par carte) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

Tout savoir sur la Fête sur internet connectez-vous à :
fete.lutte-ouvriere.org

Meetings avec Arlette Laguiller

TOULOUSE

Vendredi 12 mai
à 20 heures

Salle municipale
22, allée de
Barcelone

CLERMONT-FERRAND

Vendredi 19 mai
à 20 heures

Maison du peuple
Place de la Liberté

Entrée libre